



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LII)/2
25 septembre 2018

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION
5 – 9 novembre 2018
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR
LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de vingt-trois (23) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'un (1) autre est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a vingt et un (21) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	899 832
Budget de l'OIBT:		\$EU	594 432
Gouvernement du Japon:	\$EU		514 432
Gouvernement de la France:	\$EU		60 000
Gouvernement de la Norvège:	\$EU		20 000
Gouvernement du Gabon:		\$EU	305 400

Agence d'exécution: Direction générale des eaux et forêts

Session d'approbation: 40^e session du CIBT, mai-juin 2006, Mérida, Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée: Mars 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet: Première prorogation: jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274)
Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2014
(NOLF.14-0300)
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2015
(NOLF.15-0005)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'Agence d'exécution (Direction générale des eaux et forêts).

Le projet avait pour finalité de contribuer à la gestion durable du domaine forestier rural, à l'organisation des domaines villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants: 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes; et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du Document CRF(L)/3, l'année dernière. Toutefois, à la réception par le Secrétariat du dernier rapport d'audit financier préalablement à sa cinquante et unième session en décembre 2017, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement susdit et d'autres documents sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite.

Au cours de la 51^e session, le Comité a été informé que le Secrétariat avait reçu le rapport d'achèvement en août 2016, sans que ne soit soumis le rapport d'audit financier final (FFAR). C'est la raison pour laquelle le Comité a instamment prié l'Agence d'exécution de strictement se conformer au Règlement intérieur de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la fin de mars 2018. Le FFAR n'avait toujours pas été soumis au moment de la préparation des documents du Comité. Le Comité pourra envisager la mise à terme de ce projet, dans la mesure où son équipe de mise en œuvre ne répond plus aux messages de relance que lui adresse le Secrétariat de l'OIBT.

(2) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1 447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA)	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental* (EMBRAPA), Belém, Pará

Période d'approbation: Version originelle: printemps 2008
Rev. 5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil a présenté à nouveau la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement dans les 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été signé officiellement en décembre 2015.

L'Agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir de nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en août 2017.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase

PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis que le projet est entré en opération en août 2017, les avancées enregistrées concernent principalement les aspects suivants:

- Les stratégies et plans des travaux des Outils GDF ont été révisés. Durant l'atelier de lancement en août 2017, on a reconnu l'importance de motiver les enseignants et les maîtres de conférence à inclure l'emploi des Outils GDF dans leur programme d'enseignement destiné aux ingénieurs et techniciens forestiers, et dans les enseignements optionnels des disciplines environnementales. Il semble que les modules les plus prometteurs à cet égard soient l'inventaire forestier, la gestion et l'exploitation forestières, la dynamique et l'économie de croissance, et autres matières connexes qui sont enseignées dans les établissements techniques;
- Les modalités de coopération institutionnelle sont en examinaées avec une sélection d'organismes en vue de la formation et de la diffusion pour mener les activités de formation aux Outils GDF. Dans un premier temps, trois établissements (IFPA, UEPA, SEMAS-PA) ont été sélectionnés pour mener des discussions bilatérales et prendre les dispositions nécessaires;
- Lancement de l'outil GDF *BOManejo*, un logiciel destiné à aider les aménagistes forestiers à préparer les plans de gestion durable des forêts: ce logiciel a été testé dans des conditions réelles durant le premier semestre de 2018, en coopération avec *CIKEL Verde Ltda.*, une grande société d'exploitation forestière de l'État du Pará. Il a aidé à planifier et à exécuter les plans de gestion forestière en Amazônia grâce à l'identification des arbres à prélever sur la base de critères et règles environnementaux clairs et a permis aux entreprises d'obtenir les autorisations en temps voulu pour leurs opérations;
- Les programmes de formation et le matériel didactique des outils GDF ont été préparés. Parallèlement à l'amélioration du *BomManejo*, des bases de données MFT (Suivi des forêts tropicales) ont été préparées au moyen d'échantillons réalistes extraits des placettes permanentes suivies par l'équipe de recherche d'EMBRAPA sur les sites expérimentaux. Les premiers cours de formation à ces outils GDF ont été dispensés en avril 2018 aux maîtres de conférence et enseignants de programmes forestiers dans des établissements publics d'enseignement supérieur pour l'essentiel. Il est prévu de dispenser à nouveau ces cours de formation durant la période du projet;
- L'examen des lignes directrices sur la GDF élaborées durant la 1^{ère} phase du projet est en cours et comprend: Lignes directrices pour la bonne gestion des forêts de terre ferme en Amazonie brésilienne; Lignes directrices sur l'évaluation de la dimension sociale de la gestion des forêts; Lignes directrices sur l'audit des plans de gestion forestière et Manuel connexe; et Lignes directrices sur la comptabilité des opérations forestières. Il est également prévu d'élaborer de nouvelles Lignes directrices pour le suivi économique et l'analyse des activités de gestion forestière en Amazonie brésilienne;
- L'organisation d'un séminaire sur les aspects techniques et institutionnels liés à la production durable de bois issu des forêts a été revue pour se dérouler concomitamment à la Journée mondiale de l'environnement (le 5 juin 2019) et au Congrès mondial de l'IUFRO 2019 à Curitiba-PR (Brésil); et
- Les préparatifs relatifs à l'exécution d'une évaluation des effets techniques, sociaux, financiers et environnementaux sur six entreprises sélectionnées dans le cadre des outils GDF sont en cours.

La seconde réunion du Comité de pilotage du projet est prévue se dérouler à la mi-octobre 2018 avec la participation de représentants de l'Agence d'exécution, de l'Agence brésilienne de coopération (ABC), du Service forestier brésilien et du Secrétariat de l'OIBT, en vue d'assurer la mise en œuvre efficiente et efficace du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT.

(3) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières
«Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT» (OIBT)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	4 000 981
Budget de l'OIBT:		\$EU	3 890 681
Gouvernement du Japon (JICA+MOFA)	\$EU	3 523 645	
Gouvernement de la Suisse	\$EU	270 000	
Gouvernement de la Belgique	\$EU	97 036	
Établissements de formation du RIFFEAC:		\$EU	110 300

Agence d'exécution: Secrétariat du RIFFEAC

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Mars 2011 / 60 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: 1^{ère} prorogation: mars 2018 (NOLF.17-0067)
2^e prorogation: mars 2019 [NOLF.18-0037 & JICA(6R) 5-31001]

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés sur le Compte spécial.

Ce projet contribuera au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour réaliser la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des établissements de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo.

La Belgique a promis 97 037 \$EU en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de 1 080 741 \$EU pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (Phase I dotée d'un budget OIBT de 569 689 \$EU et Phase II dotée de 511 052 \$EU) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été ultérieurement révisé dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les établissements du RIFFEAC et le Secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de 1 080 741 \$EU à 4 408 557 \$EU. En application de la Décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site web de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure électronique de non-objection limitée dans le temps le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

La part OIBT du budget de ce projet a été révisée afin de correspondre à la somme de 3 890 681,00 \$EU pourvue par les bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) et un Additif à l'Accord régissant l'exécution de ce projet a été officiellement signé par l'Agence d'exécution, à savoir le secrétariat du RIFFEAC, le 21 juillet 2015 d'une part et par le Secrétariat de l'OIBT d'autre part le 29 juillet 2015. Les difficultés financières de l'OIBT n'ont pas eu d'incidence sur la contribution de la JICA à ce projet. Toutefois,

le budget de l'OIBT émanant d'autres donateurs a été réduit de 593 327,69 \$EU à 555 555,69 \$EU [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52^e session du Conseil et des exigences en découlant], étant donné qu'il a été impacté par la défaillance financière.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, et selon le plus récent rapport d'activité remis par le projet, l'avancement de ses travaux peut se résumer comme suit:

- On trouvera dressé dans le tableau ci-après l'état des acquisitions et mises à disposition contractuelles de biens d'équipement par l'Agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) au profit de sept établissements de formation membres du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, ENEF-Libreville au Gabon, ENEF-Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT-Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, ISDR-Mbaïki en République centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun), qui sont directement associés à l'exécution du projet:

Établissement de formation et pays	Objet du contrat/ bail	Nom du fournisseur	Durée du bail/contrat (mois)	Budget total (\$EU)	Somme versée (\$EU)
CRESA-Yaoundé, Cameroun [fonds de la JICA]	V	Leroy Beaulieu	78 334	78 334	0
	E.I.	INTERFACE	18 115	18 115	0
	C/R	MGS	62 010	62 010	0
	E.F.	ITKE	61 007	61 007	0
ENEF-Mbalmayo, Cameroun [fonds de la JICA]	V	Leroy Beaulieu	78 333	78 333	0
	C/R	Trinity / ETS COMABA	92 800	92 800	0
FASA-Dschang Université, Cameroun [JICA funds]	V	Leroy Beaulieu	78 333	78 334	0
	E.I.	INTERFACE	18 115	18 115	0
	C/R	SISERCO	176 510	176 510	0
	E.F.	ITKE	61 008	61 008	0
ISDR-Mbaïki, République centrafricaine [fonds de la JICA]	E.I.	Yang	49 962	49 962	0
	C/R	Groupe SYLVA	129 731	125 729	4 002
	E.F.	Yang	88 892	88 892	0
ENSAF-Brazzaville (ex. IDR), Rép. du Congo [fonds de la JICA]	V	CFAO Congo	65 328	65 328	0
	E.I. & E.F.	GGR / GEO-SCIENCE	34 842	32 310	2 532
	C/R	Co-Maison	180 027	180 027	0
ERAIFT-Kinshasa, RDC [fonds de la JICA]	E.I.	IT-COM	79 857	79 857	0
	V	CFAO RDC	74 214	74 214	0
	E.F.	GEO-SCIENCE	84 500	82 853	1 647
ENEF-Libreville Gabon [fonds hors JICA]	C/R	SZTC	143 200	143 200	0
TOTAL			1 655 118	1 646 937	8 181

C/R: construction/réfection de locaux; E.F.: Équipement forestier; E.I.: ordinateurs et accessoires; V: véhicule

Il ressort de ce tableau que la construction/réfection des bâtiments sont achevées dans les établissements suivants: ENEF-Mbalmayo (Cameroun) et ENEF-Libreville (Gabon), CRESA-Yaoundé (Cameroun), ENSAF-Brazzaville (République du Congo), FASA-Dschang (Cameroun) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine). Tous les véhicules ont été livrés au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ENEF-Mbalmayo (Cameroun), à l'ENSAF-Brazzaville (République du Congo), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC) et au FASA-Dschang (Cameroun). Les ordinateurs et périphériques ont été livrés dans leur totalité au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine) et à l'ENSAF-Brazzaville (République du Congo). L'équipement et les matériaux forestiers ont été livrés en totalité au

CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC), au FASA-Dschang (Cameroun), à l'ENSAF-Brazzaville (Republique du Congo) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine).

- L'Agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) a continué de diffuser par voie électronique les modules et programmes formations de référence et leurs méthodes d'enseignement [de niveau universitaire et de niveau inférieur], qui avaient été préparés et parachevés par l'Université Laval et le Centre technique forestier (CERFOR) du Canada en concertation avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle membres du RIFFEAC, aux sept établissements RIFFEAC associés à la mise en œuvre du projet ainsi qu'à d'autres établissements d'enseignement membres du RIFFEAC. La préparation et l'impression des modules de formation ont été menées et des exemplaires imprimés ont été distribués à tous les membres du RIFFEAC (22 membres) concernés par la formation au sein des pays du bassin du Congo (pays membres de l'OIBT ou non). Les exemplaires imprimés de ces modules de formation sont très utiles pour faciliter leur emploi dans la plupart des établissements de formation qui sont régulièrement confrontés à des coupures de courant dans la plupart des pays du bassin du Congo. Ces modules de formation sont disponibles sur le site web de l'OIBT à l'adresse suivante: http://www.itto.int/project_search/detail/?proid=PD456%2F07+Rev.4+%28F%29;
- Les Groupes de travail thématiques ont continué d'interagir pour assurer la suite de l'opérationnalisation et de la mise en oeuvre de ces douze modules et programmes de formation et leurs méthodes didactiques dans tous les établissements d'enseignement RIFFEAC, y compris ceux qui ne sont pas directement épaulés par le projet PD 456/07 Rev.4 (F). Ces groupes thématiques avaient contribué à l'internalisation progressive des modules/programmes de formation de référence au sein de chaque établissement de formation du RIFFEAC.
- Lors de la conférence internationale sur la formation forestière dans les pays du bassin du Congo, qui s'est tenue du 5 au 7 mars 2018 à Douala (Cameroun), étaient présents plus d'une centaine d'experts issus de pays du bassin du Congo et de pays membres de l'OIBT en Afrique, ainsi que d'autres continents (Amérique, Asie et Europe). Ont participé à la cérémonie d'ouverture de cette conférence deux représentants de l'Office de la JICA au Cameroun (M^{me} Junko Masuda et M. Muneyuki Kozu), ainsi que M. Gerhard Dieterle (le Directeur exécutif de l'OIBT). La version électronique des minutes de cette conférence internationale sur la formation forestière dans les pays du bassin du Congo est disponible et les exemplaires papier seront imprimés d'ici à la fin de septembre 2018, pour être distribués lors de la Conférence ministérielle de la COMIFAC qui se tiendra en octobre 2018 à Sao Tomé-&-Principe. Les allocutions prononcées lors de la cérémonie d'ouverture, de même que les interviews avec une sélection de participants, dont M^{me} Junko Masuda, sont disponibles sur le site de l'OIBT à: https://www.youtube.com/playlist?list=PL-8vSyKsrN_1v67kfGli113yUKFseXqzl.
- L'Agence d'exécution a soumis une note conceptuelle à l'ambassade du Japon et à l'Office de la JICA au Cameroun, en vue d'entamer les discussions préliminaires qui pourraient contribuer les orientations nécessaires à la préparation d'une seconde phase de ce projet, dans le cadre du même partenariat impliquant la COMIFAC, le RIFFEAC, la JICA et l'OIBT.

(4) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	258 674
Budget de l'OIBT:		\$EU	209 574
Gouvernement du Japon:	\$EU	209 574	
Gouvernement de la Thaïlande:		\$EU	49 100
Agence d'exécution:	Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore de Thaïlande		
Session d'approbation:	43 ^e session du CIBT, novembre 2007, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée:	Août 2013 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 (NOLF.16-0066) Prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 (NOLF.18-0026)		

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-troisième session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été envoyé au Département royal des forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard dû à des problèmes internes en Thaïlande, l'Accord de projet a été officiellement signé le 1^{er} mars 2011. Les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, le projet est entré en phase d'activité en août 2013. La mise en œuvre des activités prévues s'est heurtée à un long délai au bout de quelques mois après le démarrage du projet, dû à des inondations, au changement politique en Thaïlande et au remaniement du personnel du RFD, auxquels sont venus s'ajouter par la suite des conflits et des difficultés dans le traitement des documents et l'ensemble des formalités. Afin de remédier au long retard pris par la mise en œuvre du projet, un nouveau directeur de projet a été engagé depuis janvier 2018. Le projet est maintenant en bonne voie et bénéficie d'une prorogation jusqu'à la fin de 2018 afin de permettre la pleine réalisation de son objectif.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL) provenant de sources durables et licites. Plus spécifiquement, le projet vise à établir un système complet de C&I de la gestion durable des forêts en Thaïlande. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: un corps de C&I national et des normes de performance de la GDF est adopté; un dispositif national de traçabilité/chaîne de contrôle et un système d'audit reposant sur les C&I, des normes de performance en matière de chaîne de contrôle du bois/traçabilité du bois sont adoptées; et un personnel adéquat est formé à l'audit utilisant les C&I et les normes de performance, et la chaîne de contrôle.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, l'avancement du projet a principalement concerné les aspects suivants:

- L'amélioration du projet de C&I et de SOP pour les forêts plantées et forêts communautaires de Thaïlande est en cours. Deux consultants nationaux ont recueilli des données et informations, et préparé une version préliminaire, qui a été examinée durant la réunion du Groupe national de travail tenue le 18 juillet 2017. Le Groupe national de travail se compose de trois sous-groupes: Élaboration de C&I pour les forêts plantées; Élaboration de C&I pour les forêts communautaires; et Élaboration d'une chaîne de contrôle (CdC). Sur la base des observations du Groupe national de travail et autres parties prenantes, la première version a été révisée en une seconde, puis une troisième version;
- Un atelier de consultation s'est tenu le 11 septembre 2018 en présence de 50 participants. Le Directeur général adjoint du DG a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance d'élaborer et d'appliquer des C&I et de mettre en œuvre une CdC pour la GDF en Thaïlande. Deux consultants peaufinent la troisième version afin d'y refléter la préconisation de cet atelier de consultation;
- Deux consultants et l'équipe du projet vont rendre visite à des forêts communautaires à Chang Mai du 10 au 12 octobre 2018 afin de recueillir les apports des acteurs locaux sur cette troisième

version. La version définitive du document relatif aux C&I et à la CdC sera mise à disposition sur le site web du RFD, et autres sites web, pour enquête publique afin de recueillir les observations des secteurs et acteurs pertinents. À l'issue de cette enquête publique qui durera de 30 à 45 jours, l'examen de la version définitive arrivera à son terme à la fin de novembre. Un autre atelier de consultation est prévu à la fin de novembre; et

- Le matériel de formation et de sensibilisation aux lignes directrices sur les C&I et la CdC est en préparation pour les cours de formation.

La mise en œuvre de toutes les activités devrait être achevée en décembre 2018 et un atelier final impliquant le secteur privé sera organisé pour diffuser les résultats aux parties prenantes concernées.

(5) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	430 424
Budget de l'OIBT:		\$EU	338 256
Gouvernement du Japon:	\$EU	338 256	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	92 168

Agence d'exécution: Direction du contrôle des bassins versants et de la protection forestière, Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Session d'approbation: Printemps 2009
Validité prorogée lors de la 46^e session du CIBT de novembre 2010 à Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Décembre 2015 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et la validité de son approbation a été prorogée jusqu'au printemps 2013 lors de la quarante-sixième session du CIBT. Ce projet a été finalement financé lors de la quarante-huitième session du CIBT en novembre 2012. La version provisoire de l'Accord de projet a été envoyée au Ministère indonésien des forêts en janvier 2013. L'Accord de projet a été dûment signé en octobre 2014. L'Agence d'exécution a présenté le rapport de lancement assorti d'un plan annuel d'opération (PAO) pour la première année et elle a entamé la mise en œuvre des activités du projet en décembre 2015.

Le retard important accumulé par la mise en œuvre de ce projet dans sa phase préparatoire a abouti à un changement d'agence d'exécution qui, après avoir été le gouvernement provincial de Bengkulu, auteur de ce projet, est devenu le Ministère des forêts. La mise en œuvre du projet a encore été retardée en raison de la réforme structurelle touchant le Gouvernement d'Indonésie. L'évolution des salaires et des prix des automobiles depuis le moment de la formulation de ce projet a eu elle aussi une incidence considérable sur la mise en œuvre du projet. L'exécution du projet a néanmoins bien avancé depuis son lancement grâce aux efforts de collaboration entre les gouvernements nationaux et provinciaux et d'autres acteurs.

Le but de ce projet est de réhabiliter et de restaurer les forêts dans la province de Bengkulu et d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par le biais de leur participation à la plantation d'essences marchandes adaptées aux réalités locales et riches de potentiels. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: i) mettre en place les techniques adaptées à la production de matériel de plantation de qualité supérieure à partir de produits locaux à potentiel commercial; et ii) améliorer la participation des acteurs et la prospérité des communautés grâce à la plantation fructueuse de ces espèces à potentiel commercial.

Au moment de la préparation du présent rapport, l'objectif spécifique (i) était achevé tandis que l'objectif spécifique (ii) se poursuivait avec la réalisation de son Produit 2.1: Un matériel de plantation de qualité est produit et distribué et de son Produit 2.2: Un modèle de plantation forestière communautaire est

élaboré. Compte tenu de l'avancée satisfaisante des activités connexes à ces deux produits, elles devraient être achevées d'ici à la fin de novembre 2018.

Les produits et activités tous achevés dans le cadre de l'Objectif spécifique (i) sont:

- Produit 1.1. Les sources de semence d'une sélection d'essences sont identifiées et leur technologie adaptée développée**
- Activité 1.1.1. Identification de sources de semence pour 2 essences indigènes sélectionnées (*Michelia valutida* et *Durio* spp.)
- Activité 1.1.2. Mise au point de techniques de reproduction et de plantation pour les essences sélectionnées.
- Produit 1.2. Des lignes directrices techniques sur la technologie de plantation des essences sélectionnées sont élaborées**
- Activité 1.2.1. Préparation et élaboration de lignes directrices techniques sur le traitement et la plantation des semences des essences
- Activité 1.2.2. Atelier sur les technologies de plantation des essences sélectionnées

Les produits et activités qui restent à achever dans le cadre de l'Objectif (ii) sont:

- Produit 2.1. Un matériel de plantation de qualité est produit et distribué**
- Activité 2.1.1. Améliorer la technologie de pépinière pour produire et distribuer du matériel de plantation
- Activité 2.1.2. Distribuer du matériel de plantation de haute qualité aux communautés participantes
- Produit 2.2. Un modèle de plantation forestière communautaire est élaboré**
- Activité 2.2.1. Revoir et affiner le modèle de plantation forestière communautaire
- Activité 2.2.2. Élaborer et mettre en place un modèle de plantation dans 3 districts

La réunion du Comité technique du projet chargé de suivre les progrès de la mise en œuvre des activités du projet est prévue se tenir en octobre 2018. La réunion sera axée sur la discussion de la stratégie de sortie du projet afin d'assurer que les collectivités bénéficient de ses retombées positives et de ses avantages durables.

(6) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	608 998
Budget de l'OIBT:		\$EU	492 588
Gouvernement du Japon:	\$EU	350 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	142 588	
INAB:		\$EU	116 410

Agence d'exécution: Institut national forestier (INAB)

Session d'approbation: 45^e session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Avril 2013 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'au 31 juillet 2016 (NOLF.15-0181)
d'achèvement du projet: Deuxième prorogation jusqu'au 31 août 2017 (NOLF.17-0023)

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa quarante-cinquième session en novembre 2009 et le financement intégral pour son exécution a été annoncé à sa quarante-septième session en décembre 2011. L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré à la fin de mars 2013 suite à la transmission par l'Agence d'exécution du rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et après que ce dossier eut été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en décembre 2013,

le troisième en octobre 2014, le quatrième en mai 2015 et le cinquième en novembre 2015, après qu'eut été vérifié le respect par l'Agence d'exécution des conditions fixées pour chacun de ces virements.

Quatre réunions du Comité directeur du projet se sont tenues à Guatemala City et dans les aires d'influence du projet, la première en novembre 2013, la deuxième en septembre 2014, la troisième en août 2015 et la plus récente en juillet 2017. Lors de cette dernière réunion, le Comité directeur a constaté que, en raison des difficultés financières de l'OIBT, le décaissement de la 6^e et ultime tranche de 50 000 \$EU, requise par l'Agence d'exécution au début de mai 2016, ne pouvait pas être opéré avant près d'une année plus tard. Durant cet intervalle, l'INAB a décidé de poursuivre certaines des activités du projet avec des fonds de contrepartie. Suite au décaissement en mars 2017 de cette dernière tranche (minorée de la réduction de 17 pour cent qui a été acceptée afin d'aider à résorber le déficit financier de l'OIBT), les activités du projet ont repris dans leur intégralité et une prorogation jusqu'à la fin de 2017 sans rallonge budgétaire a été approuvée.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités par des contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce projet répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données destinées à illustrer et à promouvoir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, dans l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une moindre vulnérabilité de l'environnement.

Le projet vise à élaborer 12 itinéraires techniques pour des espèces forestières phares à partir de la création de réseaux de placettes d'échantillonnage permanentes à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis la cinquantième session du Comité, l'état des travaux du projet, selon le plus récent rapport d'activité présenté en juillet 2017 lors de la réunion du Comité directeur du projet, peut se résumer par ses produits principaux comme suit:

Produit 1: Instauration d'un système d'information construit sur des placettes forestières d'échantillonnage permanentes

- Le recueil de données auprès des réseaux existants de placettes d'échantillonnage permanentes est terminé;
- L'évaluation statistique de la répartition et du nombre des placettes d'échantillonnage permanentes est achevée;
- Des données ont été recueillies sur un total de 920 placettes: 880 dans les plantations, 15 dans les forêts naturelles de conifères et 25 dans les forêts de feuillus naturelles. L'observation, la compilation des données et la systématisation des actuels placettes d'échantillonnage permanentes se poursuivent suite à l'achèvement du projet.
- Trois cent quatre-vingt-quatre (384) nouvelles placettes permanentes ont été créées dans neuf (9) des Directions régionales de l'INAB, soit bien au-delà des 96 placettes dont la mise en place par le projet avait été originellement prévue;
- La systématisation des informations de suivi nouvellement recueillies sur les placettes d'échantillonnage permanentes est achevée.

Produit 2: Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts

- La mise à jour du logiciel des placettes permanentes est terminée et il a été diffusé à l'échelle nationale;
- La hiérarchisation par rang de priorité des espèces d'arbres devant être incluses dans les paquets technologiques est achevée;
- La production de tables et de courbes de cubage pour certaines des essences prioritaires est achevée; et
- L'élaboration des paquets technologiques pour 12 essences à bois d'œuvre [y compris celle du teck (*Tectona grandis*)] est achevée.

Produit 3: La stratégie de diffusion et de communication sur la productivité forestière guatémaltèque est en cours d'élaboration

- La stratégie de diffusion et de sensibilisation est en place et deux rapports annuels (2015 et 2016) ont été produits sur la dynamique forestière au Guatemala;

- Les résultats ont été préparés et mis en ligne sur les sites web de l'INAB et de la SIFGUA; et
- La conception et la publication d'un système d'information géographique sur les placettes permanentes sont achevées.

Produit 4: Renforcement des capacités à assurer la bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala

- Le programme de formation permanente des parties prenantes du secteur forestier est achevé, et à ce jour 18 ateliers et autres activités de formation ont été organisés; et
- La stratégie de diffusion de l'ensemble des résultats du projet, qui incluent des études, cartes, documents techniques et un mémoire de mastère, est en place et son application se poursuit, y compris par le biais de l'outil de recherche de projets de l'OIBT sur: www.itto.int.

Pour résumer, les activités du projet ont toutes été menées à bonne fin et le rapport final a été soumis en avril 2018 (disponible uniquement en espagnol auprès du Secrétariat). L'état financier audité devrait être soumis avant la 52^e session du Comité. Dans ce cas, et s'il est jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(7) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	505 320
Budget de l'OIBT:		\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	78 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	68 310	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
Gouvernement du Libéria:		\$EU	109 010

Agence d'exécution: Autorité de développement forestier (FDA)

Session d'approbation: 44^e session du CIBT, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Juillet 2009 / 30 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation du projet: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019)
Deuxième prorogation du projet: jusqu'en décembre 2016 (NOLF.16-0057)
Troisième prorogation du projet: jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0093)

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44^e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis d'Amérique. L'Accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces justificatives et la nomination d'un coordinateur de projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite de 396 310 \$EU à 385 800 \$EU [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52^e session du Conseil et des exigences en découlant], puisque ce projet a été impacté par la défaillance financière.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Libéria, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite «Approche 3 C»: basée sur le Commerce, axée sur la Conservation et la participation des Communautés, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF): la pérennité économique, écologique et sociale.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: 1) Élaborer une politique nationale de reboisement et une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du

secteur forestier; et 2) Développer les connaissances, les savoir-faire et les moyens d'intervention de l'Autorité de développement forestier (FDA), et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'Agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité sur ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'Agence d'exécution du projet. Comme il avait été préconisé lors de la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, Responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi sur l'exécution de ce projet.

Une prorogation de ce projet jusqu'en décembre 2016, sans financement OIBT supplémentaire, a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, aucun rapport d'activité n'avait été présenté par l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) à la date de rédaction du présent rapport. Par conséquent, aucune information récente n'était disponible pour faire le point sur le degré d'exécution des activités de ce projet pour la cinquantième session du CRF en novembre 2016.

La mise en œuvre du projet a été de nouveau prorogée jusqu'en décembre 2017, sans rallonge du budget de l'OIBT, par le Secrétariat de l'OIBT, sur la base d'une demande officielle avec justification à l'appui et les plan des travaux et budget correspondants détaillés. Il a été accepté que la mise en œuvre de ce projet fasse l'objet d'un arrangement spécial entre l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) et une équipe de consultants dirigée par M. Juergen Blaser (en qualité de superviseur de deux doctorants libériens préparant leur thèse à l'Université HAFL de Berne en Suisse) concernant l'analyse des données recueillies au cours de l'exécution de ce projet, ce afin de préparer un rapport technique final. Un atelier national est prévu pour la validation de ce rapport technique final. La majeure partie de la dernière tranche de la contribution de l'OIBT sera versée directement (de manière échelonnée) à l'équipe de consultants pour les activités susdites.

Cependant, l'Agence d'exécution du projet (FDA-Liberia) n'a soumis ni rapport d'avancement ni rapport d'audit financier pour la période de mise en œuvre du projet couvrant 2017 et 2018. En conséquence, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'évaluer la mise en œuvre de la disposition spéciale susdite qui a été préconisée par le Comité à sa 51^e session, en raison du manque d'informations. Le non-respect des règles et procédures de l'OIBT, du fait de ne pas avoir soumis au Secrétariat de l'OIBT les rapports requis pour 2017 et 2018, ainsi que l'absence de réponse de la part de l'Agence d'exécution aux relances du Secrétariat de l'OIBT pourraient être un motif suffisant justifiant que le Comité recommande que le processus de mise à terme du projet soit entamé en accord avec les règles et procédures s'appliquant aux projets de l'OIBT.

(8) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de haute valeur

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 576
Budget de l'OIBT:		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon:	\$EU	644 814	
Gouvernement de la PNG:		\$EU	183 762
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Session d'approbation:	45 ^e session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée:	Janvier 2012 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 (NOLF.15-0004) Deuxième prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 (NOLF.16-0067) Troisième prorogation jusqu'au 31 janvier 2018 (NOLF.17-0029) Quatrième prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18-0085)		

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2010. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été finalisé en mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. Cependant, la mise en œuvre de ce projet s'est heurtée à des délais importants suite aux lacunes de l'équipe de direction du projet et aux trois changements de son coordinateur. La durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de septembre 2019 afin de réaliser ses objectifs.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les produits attendus du projet sont les suivants: un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; une formation agro-forestière et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; et un système de distribution de matériel de plantation agro-sylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015, le peu d'avancement des activités du projet s'est opéré dans le cadre du Produit 1 (un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel) et du Produit 4 (un système de distribution de matériel de plantation agro-sylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement). Le versement de la quatrième tranche des fonds OIBT est suspendu depuis 2015, en raison du fait qu'aucun rapport d'audit financier n'a été présenté pour les années 2014 et 2015. L'Agence d'exécution a finalement présenté les rapports d'audit financiers requis au début de 2016; cependant, la quatrième tranche de financement n'a pas été décaissée en raison de la suspension, intervenue en juin 2016, de tous les financements des projets OIBT. L'Agence d'exécution a examiné la réduction de la quatrième tranche au regard des dispositions afférentes de l'OIBT et elle a été approuvée par le Secrétariat de l'OIBT en février 2017. Après réception des états financiers et des états des

flux de trésorerie du projet qui ont donné satisfaction, la quatrième tranche minorée a été virée en octobre 2017.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les activités/travaux du projet qui ont été menés ont porté sur: la poursuite du programme de sensibilisation au reboisement destiné aux propriétaires fonciers et à la communauté au sens large ainsi que la promotion du modèle d'activités communautaires de reboisement aux 3 ILG à Rigo; la création d'un verger clonal et d'unités de production de semences à la station forestière de Kuriva; et la distribution de stock et de matériel agroforestier aux petits agriculteurs.

La sixième réunion du Comité de pilotage du projet s'est tenue le 22 juin 2018 et a examiné la mise en œuvre du projet. La réunion a donné lieu aux préconisations suivantes: résoudre de toute urgence le problème de la réouverture des comptes du projet de la PNGFA qui ont été clos par le Département des finances, et mener une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du projet avec la préparation d'une proposition de prorogation. Suite à cette recommandation, une proposition a été soumise, et elle a été accordée afin de mener à bonne fin tous les objectifs du projet. Les activités et le budget ont été ajustés afin de refléter les changements dans les activités qui seront conduites par la PNGFA et ses partenaires - NARI, *SME Corporation* et *Pacific Islands Projects Limited* (PIP). Durant la période la prorogation du projet, les activités porteront sur les aspects suivants:

- Promouvoir les avantages que procurent arbres et forêts auprès des élèves du primaire et du secondaire dans la province du Centre par le biais d'un kit de ressources scolaires.
- Identifier les propriétaires fonciers coutumiers qui sont disposés à planter des arbres sur leurs terres dans trois nouveaux sites de la province du Centre en utilisant un kit de sensibilisation des propriétaires fonciers.
- Créer 3 nouveaux modèles d'entreprise de reboisement communautaire avec des propriétaires fonciers individuels/familiaux disposés à planter des arbres (portant la superficie totale jusqu'à au moins 10 hectares de teck et autres essences plantées).
- Créer un guichet unique d'information sur les activités commerciales et l'agroforesterie destiné aux arboriculteurs et travailleurs de terrain dans la province du Centre par le biais de la Boîte à outils de l'arboriculteur.
- Terminer la mise en place des pôles provinciaux de distribution de Kuriva (PNGFA) et de Laloki (NARI) qui alimentent les centres locaux de distribution desservant 4 communautés modèles de reboisement.

Le projet s'est employé à nouer des liens de coopération entre le secteur forestier et la collectivité en mettant en place et en adoptant un projet communautaire modèle de culture du teck et autres essences en vue d'alimenter l'offre future en bois, répondre à des objectifs économiques et des raisons environnementales, qui soit transférable des sites du projet à d'autres collectivités dans le pays. Le projet joue un rôle majeur dans le programme national de reboisement - *Operation Painim Graun na Planim Diwai* – dans le cadre duquel la PNGFA est chargée de planter des arbres sur 800 000 hectares d'ici à 2050.

(9) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	666 710
Budget de l'OIBT:		\$EU	73 710
APFNet	\$EU	460 000	
Gouvernement de la Malaisie		\$EU	133 000

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak (FDS)

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Septembre 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2011, et il a été financé par l'APFNet aux termes du protocole d'accord passé entre l'OIBT et l'APFNet sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. L'accord de projet liant l'APFNet, l'OIBT et le Ministère des forêts du Sarawak a été parachevé le 23 mars 2015 en donnant lieu à la cérémonie de lancement du projet à Miri (Sarawak) à laquelle a assisté le Directeur exécutif de l'OIBT, le directeur exécutif de l'APFNet et le Ministre de la planification et de la gestion des ressources du Sarawak. Ayant accompli les démarches administratives requises, le projet est entré en activité en septembre 2015. Dans la mise en œuvre du projet, l'OIBT en facilitera le déroulement en tant qu'organisme superviseur.

Ce projet vise à promouvoir la gestion durable des forêts dans le bassin versant de Sungai Medehit par le renforcement des capacités des populations, la mise en démonstration du modèle opérationnel innovant et l'instauration d'un nouveau mécanisme de gouvernance du développement communautaire. Le bassin versant de Sungai Medehit est situé dans la division d'Ulu Limbang du nord du Sarawak, dans une région enclavée au relief de moyenne altitude couvrant 35 400 ha où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique de ce projet est de pérenniser l'aménagement forestier par le biais de plans de gestion forestière rationnels, en appliquant des techniques de gestion forestière novatrices et par la mise en place de mécanismes de gestion forestière efficaces; d'améliorer la capacité des collectivités à assurer la gestion durable des forêts et à développer des moyens de subsistance; et d'améliorer les conditions de vie des collectivités grâce à la rénovation des infrastructures des services. Les catégories bénéficiaires de ce projet sont les populations autochtones des collectivités de Kelabit et de Long Napir.

Les activités du projet ont été menées à terme. Une évaluation définitive du projet conduite par l'OIBT s'est achevée en août 2018. Il en est ressorti que les objectifs spécifiques du projet avaient été en majeure partie réalisés dans la mesure où tous ses produits avaient été réalisés dans leur plus grande part. Cette performance a contribué à atteindre le but de ce projet. La collectivité a bénéficié du projet par le développement de ses infrastructures, le renforcement de ses capacités et la mise en place de moyens d'existence de substitution. La collectivité a demandé que le projet soit poursuivi en privilégiant le renforcement des capacités en matière d'activités économiques productives, dont le développement de production de PFNL, la mise en œuvre de plans de gestion forestière et un mécanisme de cogestion, et l'amélioration des compétences dans l'industrie du tourisme.

Les principaux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet sont:

- Durant la première année de sa mise en œuvre, le projet a rencontré un certain nombre de difficultés, liées notamment au manque de coordination entre le Chef de projet, l'Agence d'exécution et son instance de supervision. Grâce à une bonne coordination entre l'AE, l'OIBT et l'APFNet, des mesures correctives ont été prises et tous les obstacles ont éventuellement été surmontés, permettant au projet de poursuivre normalement ses activités. La mise en œuvre harmonieuse du projet la seconde année est à mettre au compte de la nouvelle équipe du projet du Département forestier du Sarawak, à la compétence du Comité de pilotage du projet et au concours des partenaires, notamment les administrations des villages et les consultants;
- L'un des problèmes cruciaux auxquels l'exploitation du projet a été confrontée tient à l'accessibilité, notamment durant la saison des pluies, des villages cibles, où il fallait se rendre régulièrement alors que le réseau routier était fortement endommagé. Le projet aurait été géré plus efficacement et ses objectifs atteints avec plus d'efficacité si l'état du réseau routier avait été meilleur; et
- Nouer des liens de confiance entre l'équipe du projet et les communautés a été la clé de la réussite. L'équipe du projet doit pouvoir communiquer efficacement avec les habitants. Par conséquent, la présence de membres de l'équipe du projet et de consultants capables de parler la langue locale est nécessaire. Cette constatation s'applique aussi au projet de l'APFNet/OIBT. Avant de mettre en œuvre ce type de projet, il faut communiquer l'idée du projet, sa portée, ses interventions, etc. aux communautés afin d'éviter tout malentendu et de fausses attentes.

Lors de l'évaluation définitive, des recommandations ont été formulées à l'adresse du Département forestier du Sarawak (le FDS, l'Agence d'exécution du projet), de l'APFNet et de l'OIBT. Les principales:

- Sachant que la part des PFNL (bois d'agar et rotin) dans les revenus des ménages offre de bonnes perspectives, il est fortement recommandé que soient mis en œuvre des projets consécutifs liés aux PFNL dans la zone de bassin versant de Sungai Medehit, en tenant compte des enseignements dégagés du projet achevé de l'APFNet/OIBT;

- Les plans de gestion forestière élaborés dans le cadre du projet pour les deux sites doivent être mis en œuvre dès que possible et leur avancement régulièrement suivi; et
- Afin de maintenir la mise en œuvre des activités essentielles initiées dans le cadre du projet, une assistance permanente aux communautés locales à son issue s'impose; à cette fin, il y a lieu d'allouer les ressources nécessaires dans la mesure où cela est possible.
- Les résultats du projet doivent être efficacement diffusés par divers moyens, dont la tenue d'un séminaire/atelier avec la participation des parties prenantes, y compris le secteur privé.
- Afin de continuer à accompagner les communautés autochtones (les Kelabits et Penans) de Sungai Medihit, il est recommandé que soit menée une seconde phase du projet qui pourrait être formulée sur la base des résultats et préconisations du projet actuel. Le développement de PFNL constitue l'un de ses possibles objectifs dans la mesure où le développement de cette ressource est fondamentalement en faveur des pauvres, de l'emploi et de l'environnement, et qu'elle nécessite relativement peu de capitaux; et
- Il faudrait renforcer la coopération entre l'OIBT et l'APFNet en redéfinissant les fonctions d'une instance de supervision du projet.

Après réception de l'acceptation officielle des produits du projet et de la déclaration d'achèvement de l'APFNet, le projet pourra être déclaré achevé lors de la présente session du Comité ou de la suivante.

(10) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	958 220
Budget de l'OIBT:			\$EU	496 290
Gouvernement du Japon:	\$EU	490 067		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	6 223		
Autorités régionales de Tumbes et Piura:			\$EU	386 300
MDA:			\$EU	75 630
Agence d'exécution:	MDA			
Période d'approbation:	Printemps 2012			
Date de lancement et durée:	Novembre 2014 / 24 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'en novembre 2017 (NOLF.17-0020)			

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 et son financement intégral a été octroyé lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord régissant l'exécution du projet a été dûment signé en septembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en novembre 2014 suite au dépôt par l'Agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, ce dossier ayant été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement de fonds a été opéré en décembre 2015, le troisième en mars 2017 et le quatrième (et ultime) en juillet 2017.

En juin 2016, la MDA a reçu notification du Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds aux projets devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de dispositions financières internes. Au vu de cette décision, la MDA a résolu d'interrompre les activités du projet jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris le financement avec le virement de la troisième tranche de fonds (solde restant à verser minoré de 10 pour cent en application de la réduction convenue afin d'aider à pallier les pertes financières).

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, alors qu'elles peuvent piéger et emmagasiner des volumes de carbone parmi les plus importants. Le

Système national de zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser les écosystèmes de la mangrove en créant le Sanctuaire national des mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes*, SNLMT). Cependant, les mécanismes participatifs s'avèrent insuffisants pour permettre la conservation globale des écosystèmes des mangroves dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines de mangroves aux écosystèmes dégradés, et une perte de biodiversité.

Afin de remédier à cette situation, ce projet prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés dans les régions de Tumbes et Piura. De manière spécifique, il doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs au service de la protection, de la conservation et de la réhabilitation des mangroves dans les régions de Tumbes et Piura à travers: 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove; et 3) l'élaboration et l'application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux acquis attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants: i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation dans deux (2) collectivités régionales et deux (2) municipalités; ii) la création de trois (3) aires protégées: le Corridor biologique de mangroves et de forêts xérophiles, la Mangrove de San Pedro de Vice et la nouvelle mangrove de Vichayal; iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée; iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques pérennisables; et v) Des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, et en accord avec le plus récent rapport d'activité soumis en août 2017 et une visite de suivi conduite en décembre 2017, le projet a repris ses activités dans le cadre du plan des travaux révisé en 2017 au titre des quatre (4) produits du projet d'ensemble: 1) Les pouvoirs légaux dont disposent les collectivités régionales et locales pour la conservation des forêts de mangrove sont appliqués; 2) L'administration et la gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove ont été améliorées; 3) Des stratégies de viabilisation financière des mangroves ont été élaborées et sont appliquées; et 4) Gestion du projet.

Suite à la reprise du projet, des activités ont été mises sur pied afin d'établir le calendrier des réunions et la coordination avec les organismes du public et du privé ainsi que les acteurs locaux clés, dans le but de rédiger les accords de mise en opération du projet en 2017-2018. Les principaux partenaires sont le Service national des aires protégées de la région de Tumbes; le Siège du Sanctuaire national de Los Mangos de Tumbes et le Siège fusionné du Parc national d'Amotape et de la Réserve nationale de Tumbes.

Les activités menées en 2017-2018 sont conçues pour assurer la gestion de l'écosystème de la mangrove dans le contexte élargi de la Réserve de biosphère du nord-ouest Amotape-Manglares d'une part, qui fait partie du Système régional de conservation du Gouvernement régional de Tumbes, lequel a récemment été reconnu par l'UNESCO, et de la Réserve de biosphère Bosques de Paz entre le Pérou et l'Équateur d'autre part. Le projet a continué de dispenser des formations aux responsables publics et acteurs locaux clés afin de renforcer les institutions des pouvoirs locaux pour les amener à saisir l'importance de cet écosystème et des mécanismes visant à sa conservation.

Une autre problématique à laquelle répond le projet concerne la gestion des forêts de l'écosystème de la mangrove par l'aménagement de nouvelles aires de conservation ou la mise en place de nouvelles modalités de conservation, ainsi qu'en caractérisant et en délimitant cet écosystème dans les régions de Tumbes et Piura, avec la participation des autorités régionales et locales. Des travaux ont également été menés sur les stratégies de viabilité financière, en élaborant des plans et projets d'activité commerciale au profit des organismes qui utilisent les ressources de la mangrove, moyennant un financement par les pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre des lois et programmes nationaux applicables.

Les activités sur le renforcement organisationnel, la formation à la gestion des ressources de la mangrove, l'identification et l'élaboration de mécanismes de pérennisation financière et la gestion des ressources naturelles de l'écosystème de la mangrove ont débuté.

Durant la période se terminant à la fin de 2017, les résultats obtenus sont les suivants:

- Création de l'aire de conservation environnementale (ACE) «Manglares de Chulliyache», dans la province de Sechura (Région de Piura) nouvellement établie, d'une superficie de 1 595,38 ha. La création de cette ACE a été instaurée par décret municipal, dans l'objectif de protéger et de conserver l'écosystème et sa biodiversité existante, et de mettre en place l'utilisation durable de ses ressources.
- Élaboration de plans d'activité pour les organisations locales qui utilisent l'écosystème de la mangrove.
- Élaboration de projets pour le budget participatif des pouvoirs régionaux au cadre de renforcement de la proposition relative à l'aire de conservation environnementale de la mangrove du delta de Tumbes-Bahía Puerto Pizarro et du Programme d'innovation agricole, avec des associations de la zone tampon des montagnes du Parc national d'Amotape dans le cadre du renforcement de la Réserve de biosphère.
- Assistance technique à la préparation d'un projet d'investissement public destiné à renforcer l'ACE Manglares del Estero la Chepa -Corrales.
- Présentation d'une proposition technique et financière relative à la demande d'un accord de gestion du Sanctuaire national des Manglares de Tumbes par le Consortium des Manglares du nord-ouest du Pérou, constitué des six organismes qui utilisent cette zone. L'ensemble du processus bénéficie de l'assistance du projet dans le cadre du renforcement des organisations de base.
- Cartographie de l'écosystème de la mangrove, au titre de la gestion des forêts de l'écosystème et en coordination avec l'autorité forestière, de manière à ce que les cartes produites fassent partie du zonage forestier de la région.
- Des activités de formation à la gestion des ressources de la mangrove ont été initiées avec la participation des centres éducatifs des régions de Tumbes et Piura.
- Préparation d'un rapport technique final.

Une dernière réunion du Comité de pilotage du projet et une mission de suivi ont eu lieu en décembre 2017, au cours desquelles les produits du projet et ses contributions au développement de la communauté à Tumbes et Piura ont été examinés et validés. Le projet a maintenant mené à bonne fin toutes ses activités et un rapport d'achèvement complet a été soumis au Secrétariat (en espagnol uniquement) en juin 2018. Si l'Agence d'exécution soumet avant la 52^e session du CRF un rapport d'audit financier final satisfaisant concernant l'emploi des fonds de l'OIBT, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(11) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darién (Panama)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	616 163
Budget de l'OIBT:		\$EU	350 402
Gouvernement du Japon:	\$EU	300 402	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
WWF - Panama:		\$EU	101 961
ANAM:		\$EU	163 800

Agence d'exécution: WWF – Office du PANAMA

Période d'approbation: Printemps 2012

Date de lancement et durée: Décembre 2014 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0066)
d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en juillet 2018 (NOLF.18-0008)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a reçu sa signature officielle en décembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2015 suite à la soumission par l'Agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du

personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, suivis de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Les deuxième et troisième versements de fonds ont été effectués, pour celui-là en septembre 2015, pour celui-ci en avril 2016. Le quatrième et ultime décaissement de fonds d'un montant de 70 000 \$EU a été reporté. Toutefois, en juin 2016 le WWF-Panama a été avisé par le Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds du projet devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de la défaillance financière. Au vu de cela, le WWF-Panama a décidé de continuer quelques-unes des activités du projet en utilisant des fonds homologues jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris son financement avec le décaissement de la quatrième et ultime tranche de fonds (minorée de 17 pour cent en application de la réduction du solde à verser convenue afin d'aider à résoudre la défaillance financière).

Ce projet envisage de donner suite à l'un des produits du projet financé par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 «Élargissement du périmètre de gestion durable des forêts dans le massif de la Comarca Emberá-Wounaan dans le Darién au Panama», qui caractérisait et décrivait les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién et qui en a produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate propre à contrecarrer la dégradation des forêts qui ne cesse de progresser en amenant des pratiques d'exploitation forestière illégales et autres activités non pérennes. Il vise ainsi à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des massifs forestiers de par la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, car ses acteurs se soustraient aux droits de coupe, mais surtout elle provoque une réduction drastique du couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le Parc national de Darién et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global: i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes illicites et la maîtrise de la situation reposant sur un accord intersectoriel et l'ajustement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dit «de régences forestières») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (*comarcas* et municipalités); ii) intégration d'un mécanisme efficace de surveillance et de maîtrise des flux de bois portant notamment sur a) leur origine et leur licéité; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes); c) vérification des volumes de bois au niveau des centres d'usinage et à celui des points de transit; d) développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport; et e) création d'un système de traçabilité et de chaîne de contrôle sur la filière; iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers destinés à promouvoir une gestion et un commerce forestiers responsables dans les forêts naturelles du Panama par: a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation; et b) la promotion de politiques d'achat responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts; iv) développement d'une campagne d'achat responsable destinée à sensibiliser la population aux dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine «*Darién Responsable*» pour les bois et produits dérivés provenant de forêts correctement gérées dans la région du Darién.

Depuis la cinquante et unième session du Comité et en accord avec le plus récent rapport d'avancement du projet soumis en août 2017 (disponible en espagnol auprès du Secrétariat) et une visite de suivi conduite en décembre 2017, l'état des travaux du projet par principal produit peut être résumé comme suit:

Produit 1: Une stratégie de gouvernance institutionnelle pour la prévention et le contrôle de l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién adoptée par plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et privés.

- On continue de faciliter des réunions avec la participation de divers acteurs sociaux privés et publics sur l'importance de l'adoption d'une stratégie et celle de parvenir à des accords qui permettent de mettre un frein à l'exploitation forestière illicite et à l'action de facteurs qui influent sur les biens et services rendus par la forêt en les altérant (effectuée à 100 pour cent);
- Des lacunes importantes dans les normes et les règlements gouvernementaux ainsi que dans les structures de gouvernance ont été identifiées en vue de proposer une nouvelle loi forestière (effectuée à 100 pour cent); et
- Par décision institutionnelle, a été créé le Comité national de la gestion forestière destiné à faciliter et à favoriser l'adoption de mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière illicite et à mettre en place une meilleure gouvernance forestière, davantage tenue de rendre des comptes (effectuée à 100 pour cent).

Produit 2: Système de traçabilité des produits dans la filière permettant des vérifications de l'origine et du mouvement des bois et produits dérivés, depuis les chantiers de production jusqu'aux centres de transformation en bout de chaîne

- Un dispositif de chaîne de contrôle du bois utilisant des codes-barres et des puces électroniques a été mis au point et promu chez les autorités administratives, les entreprises de la filière forêt-bois et les collectivités (effectuée à 100 pour cent).

Produit 3: Un système (et des formulaires simplifiés) pour la délivrance de permis d'exploitation forestière, et la mise au point d'un régime de régie forestière

- Un système de «régie» devant permettre l'application conjointe des normes et règlements, édictés par des organismes d'État avec la participation de l'association nationale des professionnels de la forêt a été mis au point et amélioré (effectuée à 100 pour cent);
- Les obstacles rencontrés dans l'instauration d'un système de régie forestière ont été étudiés et un plan d'action destiné à les lever a été mis au point (effectuée à 100 pour cent);
- Une nouvelle réglementation de régie forestière a été élaborée (effectuée à 100 pour cent);
- Les activités forestières sont caractérisées et classées par taille des opérations, de manière à définir des mécanismes de procédures accélérées de délivrance des permis de coupe (effectuée à 100 pour cent); et
- Un atelier sur les dispositions relatives à la délivrance de permis d'exploitation a été organisé au profit de 37 participants parmi lesquels des agents de l'administration, des employés du secteur forestier et des membres de collectivités forestières (effectuée à 100 pour cent);

Produit 4: Deux postes de contrôle entièrement équipés aux principaux ports et nœuds routiers

- Les flux de bois dans la région du Darién ont été caractérisés et quantifiés (effectuée à 100 pour cent);
- À partir de l'étude susdite, le Ministère de l'environnement a jugé préférable d'établir 5 postes de contrôle fixes et 19 points de contrôle mobiles dans les sous-régions de Bayano et Darién. Le projet a équipé ces postes et points de contrôle de systèmes de communication et de logiciels de suivi de la chaîne de contrôle du bois qui assurent leur traçabilité. Ces points de contrôle sont entrés en phase opérationnelle au cours de la saison des coupes 2015 et 2016 dans le Darién (effectuée à 100 pour cent); et
- La formation du personnel responsable des points de contrôle est en cours et se poursuivra à l'issue du projet (effectuée à 100 pour cent);

Produit 5: Système de mécanismes économiques et commerciaux instauré pour les producteurs engagé dans la gestion durable des forêts

- Une stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de la commercialisation responsable du bois, notamment par l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à l'achat responsable et par la production de matériaux de sensibilisation, a été conçue et soumise au Ministère de l'environnement qui l'a approuvée (effectuée à 100%); et
- Un accord de gouvernance forestière intersectorielle précisant les mécanismes, les rôles et les engagements en matière de prévention du commerce illégal des produits forestiers et de contrôle de chaque maillon de la filière forêt-bois a été parachevé et au moins 3 politiques/accords ou programmes/plans d'encadrement des achats ont également été finalisés entre producteurs organisés et entreprises forestières locales en faveur de l'exploitation de bois issu de forêts gérées sur un mode durable (effectuée à 100 pour cent).

Au cours de la dernière réunion du Comité de pilotage du projet et mission de suivi qui ont eu lieu en décembre 2017, les produits du projet susmentionnés ont été examinés et validés. En bref, les activités du projet ont toutes été menées à bonne fin et le rapport final du projet ainsi que les états financiers audités devraient être soumis avant la 52^e session du Comité. Dans ce cas, et si ces rapports donnent satisfaction, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(12) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	564 037
Budget de l'OIBT:		\$EU	435 187
Gouvernement du Japon:	\$EU	435 187	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	128 850
Agence d'exécution:	Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts		
Période d'approbation:	Printemps 2013		
Date de lancement et durée:	Février 2016 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord régissant l'exécution du projet a été parachevé en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la nomination du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial avec des Plans annuels d'opérations détaillés, l'Agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrillia ovalis*), ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis), car il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre en cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord du Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la capacité des populations à aménager et à valoriser les plantations de cempaka est augmentée; ii) l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif a été intensifiée; et iii) des principes intégrés visant à la conservation du cempaka ont été élaborés.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- L'expérimentation de techniques adaptées de cueillette, de stockage et de germination de graines de cempaka se poursuit. De ces expériences seront dégagées des connaissances optimales sur la plantation de cempaka, ce qui stimulera les pépinières et plantations communautaires de cette espèce;
- Six petites pépinières ont été établies dans le village et sont gérées par les communautés locales avec l'appui d'une ONG expérimentée;
- La mise en place d'un site de démonstration de 30 ha pour les plantations de cempaka destinées à des travaux de recherche de long terme et à la formation des communautés locales se poursuit et des recherches sont en cours sur le matériel sur pied et la répartition des espèces de cempaka. La conservation des ressources génétiques de l'essence cempaka est anticipée avec le concours des communautés locales de Sulawesi Nord;
- L'examen initial de la politique publique en matière de conservation et d'utilisation de l'essence cempaka et les dispositifs d'incitations à planter du cempaka destinés aux petits exploitants est en cours;

La mise en œuvre du projet au cours de la période couverte par le présent rapport a été lente en raison du peu d'expérience de l'équipe du projet en matière de mise en œuvre de projets. La troisième réunion du Comité de pilotage du projet se déroulera à l'Institut de recherche forestière de Manado à la mi-octobre 2018 avec la participation de représentants de l'Agence pour la recherche-développement et

l'innovation forestières (FOERDIA), les autorités locales et l'OIBT. Au cours de cette réunion seront examinés l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet ainsi que l'avancement des objectifs du projet, dont l'élaboration d'une version préliminaire de la stratégie et du plan d'action en faveur de la conservation et du développement du cempaka dans le nord de Sulawesi.

(13) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	324 088
Budget de l'OIBT:		\$EU	245 272
Gouvernement du Japon:	\$EU	245 272	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	78 816
Agence d'exécution:	PICODEV-Ghana		
Period of Approval:	Avril 2012		
Date de lancement et durée:	Mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48^e session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet aura été de 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

Ce projet visait à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le rapport d'audit financier final était en attente au moment de la 50^e session du Comité (en novembre 2016). Bien que l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana) ait été priée lors de la 51^e session du Comité (en décembre 2017) de respecter scrupuleusement les règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final (FFAR), d'ici à la fin mars 2018 au plus tard, le Secrétariat de l'OIBT n'avait reçu aucun rapport au moment de la préparation des documents de travail du Comité. Suite à une ultime relance urgente envoyée par le Secrétariat de l'OIBT, l'Agence d'exécution a promis de soumettre le FFAR, afin que ce projet puisse être déclaré achevé par le Comité au cours de la 52^e session en novembre 2018.

(14) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	949 491,90
Budget de l'OIBT:		\$EU	641 638,80
Gouvernement du Japon:	\$EU	441 638,80	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	200 000,00	
HSI:		\$EU	67 696,80
Municipalités (valeur approximative en nature)		\$EU	26 560,00
Organismes forestiers (CONAFOR, CONANP, CONAP et INAB) (en nature)		\$EU	213 596,30
Agence d'exécution:	<i>Helvetas Swiss Intercooperation (HSI)</i>		
Session d'approbation:	48 ^e session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée:	Juillet 2014 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0065)		

L'Accord d'exécution de ce projet a été signé en décembre 2013. Le Plan annuel d'opérations pour la mise en œuvre du projet a été approuvé en juillet 2014 et les activités du projet ont commencé peu après le décaissement de la première tranche des fonds. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à San Marcos, au Guatemala, au début de septembre 2014, la seconde s'est tenue l'année suivante à Tapachula, au Mexique et une troisième dans la région de la Réserve de Tacana au Guatemala en juillet 2017. Les trois réunions ont pu compter sur la pleine participation des parties prenantes, tant mexicaines que guatémaltèques, en particulier la CONAFOR, le CONANP, le CONAP, l'INAB, les administrations des collectivités territoriales et les représentants de communautés. Le deuxième décaissement de fonds a été opéré en novembre 2015.

En juin 2016, l'Agence d'exécution (AE) a été informée par le Secrétariat de l'OIBT que tous les versements de fonds à des projets de l'OIBT devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre. Compte tenu de cette situation, l'AE a décidé de mettre ce projet en attente et a informé le secrétariat de l'OIBT de son intention de reprendre les activités du projet sitôt que les tranches restantes de son financement par l'OIBT seraient remises à disposition. L'OIBT a informé l'AE que la reprise du financement interviendrait en mars 2017 et suite aux efforts effectués pour réunir l'équipe du projet et préparer un plan des travaux et un budget révisés, les travaux ont recommencé en juin 2017 après le décaissement des troisième et quatrième tranches de fonds, minorées de 10 pour cent en application de la réduction visant à aider à résoudre la défaillance financière.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'État du Chiapas au Mexique. Cette région, qui fait partie du Couloir méso-américain de biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique alors même que cette région souffre de la pauvreté et que les ressources naturelles y sont exploitées sur un mode non pérenniable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaines et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme suisse de coopération internationale HELVETAS.

L'objectif de ce projet d'une durée de deux ans est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus spécifiquement, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet commence par une première phase de deux

ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) les zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative; ii) des projets pilotes sont identifiés et mis en place avec la communauté, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux; iii) le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour; et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala-Mexique.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, l'état des travaux du projet par principal produit, tel qu'il ressort du rapport final (disponible en espagnol auprès du Secrétariat) soumis en février 2018, peut se résumer comme suit:

Produit 1: Des zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative

- La production de cartes de restauration/conservation et des services environnementaux dans l'aire du volcan Tacaná et sa zone d'influence sur les versants guatémaltèque et mexicain est achevée;
- Sept (7) secteurs prioritaires pour la restauration et la conservation ont été sélectionnés;
- Plusieurs ateliers ont été organisés dans les communautés afin de socialiser les plans de restauration et de conservation;
- Douze (12) pépinières forestières ont été créées qui doivent produire 42 473 plants d'essences indigènes destinés à la restauration des domaines; et
- Plusieurs modèles de restauration de forêt villageoise ont été mis en œuvre en y associant les acteurs locaux.

Produit 2: Une production locale et des initiatives économiques ont été définies et mises en place avec les collectivités, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux.

- Des propositions de douze (12) biens et services forestiers destinés à renforcer les moyens d'existence locaux soumises par les communautés ont été évaluées par un comité constitué par les tables rondes de concertation du Guatemala et du Mexique; huit (8) d'entre elles ont été retenues pour mise à exécution préalablement à l'élaboration de plans d'investissements spécifiques. Il s'agit d'investissements dans l'écotourisme, des bassins aquacoles et autres;
- Une mission consultative a été effectuée dans le but d'améliorer quatre itinéraires de randonnées du Chemin binational de randonnée de montagne; cette mission a livré plusieurs produits dont: i) une base de diagnostic sur la méthodologie relative à l'éventail des possibilités offertes aux visiteurs des aires protégées; ii) une proposition de schéma d'infrastructure; iii) une proposition d'entretien des infrastructures; et iv) les besoins globaux en matière de budget et d'investissement; et
- Une réunion d'échange d'expériences entre les voyageurs ayant l'expérience des volcans et des communautés Tacaná a eu lieu sur le versant guatémaltèque.

Produit 3: Le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan de Tacaná a été mis à jour

- Une étude technique sur le reclassement du volcan Tacaná au Guatemala, devant être menée en étroite coordination avec la CONAP, est achevée. Toutefois, le cône du volcan avait été initialement classé «zone d'exclusion permanente» où aucune intervention n'était permise, cependant la CONAP a récemment approuvé un autre cadre plus flexible, si bien que cette étude devra être révisée afin de l'intégrer dans ce nouveau cadre; et
- Plusieurs ateliers ont été organisés dont le thème central était celui des aspects techniques et normatifs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles dans les aires protégées.

Produit 4: Les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala-Mexique

- Le contrôle et la surveillance des périmètres concernés, au travers de formations dispensées aux éco-gardes et de leur octroi d'équipement, sont terminés;

- Deux (2) études de suivi de référence et biologique (plantes et oiseaux) ont été menées à bien; et
- Des activités en coopération bilatérale et internationale destinées à échanger des connaissances et expertises entre les acteurs ont été effectuées.

En résumé, toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin. L'utilisation d'un petit montant du reliquat de fonds a été approuvée afin de préparer du matériel de sensibilisation supplémentaire sur les produits du projet en 2018; ces travaux sont également achevés et des exemplaires de toutes les réalisations communiqués au Secrétariat. Le projet devrait soumettre un état financier audité (y compris sur l'emploi du reliquat de fonds) avant la 52^e session du Comité. Dans ce cas, et si ces rapports sont jugés satisfaisants, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(15) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	387 511
Budget de l'OIBT:		\$EU	310 576
Gouvernement du Japon:	\$EU	310 576	
Gouvernement de Fidji		\$EU	76 935
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des pêches et des forêts, République de Fidji		
Période d'approbation:	Automne 2013		
Date de lancement et durée:	Octobre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18 -0084)		

Ce projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors de la 49^e session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été parachevé en juin 2015. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2015. Durant sa mise en œuvre, le projet s'est heurté à plusieurs défis, dont le manque de motivation et d'engagement de la part des parties prenantes concernées, le fait que les sites du projet aient été sinistrés à la fin de février 2016 par le cyclone tropical Winston qui a dévasté l'île de Fidji dans le Pacifique sud et le changement d'exercice budgétaire national. Suite à ces difficultés, une prorogation de la durée du projet a été accordée jusqu'à la fin de septembre 2019.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3 381 hectares en tant que station de démonstration; la formation de 17 collectivités impliquées visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les produits attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent dans les zones humides côtières et les mangroves, et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Sensibilisation des populations et options de remplacement des moyens d'existence: des formations à l'importance des zones humides et des mangroves des littoraux et l'identification de moyens d'existence de remplacement ont été menées dans 6 villages. Ces formations ont porté sur la mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion appliquée à la conservation des sites de mangrove et des pratiques agricoles durables sur terrain en pente, et le renforcement des capacités par l'affermissement des comités villageois des ressources naturelles. Le projet a permis d'élaborer des plans d'action pour la gestion des mangroves communautaires qui apportent une réponse aux problèmes d'ordre social, économique et environnemental;
- Réhabilitation et restauration des écosystèmes dégradés des mangroves côtières: les communautés ont été formées à la récolte de semences d'arbres, à la culture et à la plantation de plants dans le cadre de la création de pépinières permanentes qui comprennent des espèces côtières, des arbres fruitiers et des essences indigènes. À la suite de ces formations, on a constaté un changement dans la manière dont les communautés perçoivent la gestion des écosystèmes de mangrove du littoral et des zones humides. Un exercice de cartographie des affectations des sols a été mené afin d'identifier les zones et espèces qui doivent être plantées pour restaurer les zones humides côtières et de mangrove qui sont dégradées. Les travaux de réhabilitation et la restauration de l'écosystème dégradé de la mangrove côtière sur l'ensemble des 6 sites se poursuivent; et
- Élaboration de lignes directrices sur la gestion des mangroves: le 1^{er} février 2018, le projet a organisé le premier atelier (Évaluation des besoins de la mangrove) sur la formulation de lignes directrices pour la gestion des mangroves avec les communautés locales participantes. Au cours de cet atelier ont été recueillies les connaissances des communautés locales sur les écosystèmes de la mangrove, lesquelles ont été incorporées dans une ligne directrice de niveau villageois. L'élaboration de lignes directrices nationales pour la gestion des mangroves devrait être terminée d'ici à la fin de l'année. Elles feront partie des réalisations du projet et seront transmises au Département des territoires pour aider à formuler et à élaborer le Plan d'action pour la gestion des mangroves de Fidji.

Le projet de l'OIBT joue un rôle très important s'agissant d'accompagner les communautés dans la réhabilitation des mangroves côtières dégradées du delta du Rewa. La conservation des mangroves assurera une barrière naturelle contre la force des vents et vagues, y compris les risques associés au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer.

(16) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	620 209
Budget de l'OIBT:		\$EU	479 976
Gouvernement du Japon:	\$EU	479 976	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	140 233
Agence d'exécution:	Institut de recherche forestière, Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts		
Période d'approbation:	Automne 2013		
Date de lancement et durée:	Janvier 2015 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 août 2018 (NOL.Ref.no.F.18-0010) Prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 (NOL.Ref.no.F.18-0069).		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2013 et il a été financé à la 49^e session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. À l'issue des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet, dont un Plan annuel d'opérations détaillé, le projet a débuté en janvier 2015. La durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de 2018 afin de pleinement réaliser les objectifs du projet.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, dont de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes nobles de l'île, on retiendra l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltration des biotopes par les populations et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande que sont le merbau de Sumatra, le kulim, l'andalas et le giam ont été surexploitées lors d'abattages menés illicitement au cours des dernières décennies. Les espèces produisant des PFNL font elles aussi l'objet de prélèvements illicites, cependant que par le caractère endémique et relativement limité de sa répartition, et la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par l'empiétement sur son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière illégale qui vise cette essence.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. Son objectif spécifique est de mieux assurer leur conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes, et une régénération des essences concernées. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: 1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées; 2) le contrôle des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces est facilité; et 3) la capacité de régénération de ces essences est améliorée. Les avantages attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la répartition, l'état de conservation et de protection, et la régénération des essences indigènes nobles retenues dans ce projet, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

Depuis la cinquante et unième session du Comité en novembre 2015, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- La stratégie et les méthodes de conservation adaptées à chacune des essences sélectionnées ont été examinées. Une interview a été menée avec les villageois riverains de Kayu Aro, un village au pied du Mont-Kerinci, au cours de laquelle l'on a attiré l'attention des habitants sur les avantages de l'essence taxus, qui nécessite une stratégie de conservation viable n'excédant pas sa capacité de régénération. Cinq projets de stratégie et le plan d'action de conservation relatifs à cinq essences: taxus (*Taxus sumatrana*), merbau Sumatera (*Intsia palembanica*), kulim

(*Schorodocarpus borneensis*), andalas (*Morus macroura*) et giam (*Cotylelobium melanoxylon*) ont été développés avec succès et on s'emploie à améliorer ces projets;

- La conservation *ex-situ* d'une sélection d'essences a été mise en place et revitalisée. Une parcelle *ex-situ* de 2 ha pour la conservation de *T. sumatrana* a été créée dans la Forêt de recherche de Sipisopiso située dans le District de Merek (Régence de Karo dans la province de Sumatra Nord. L'aménagement d'une parcelle de merbau dans la Forêt de recherche de la zone de Kemampo, (Régence de Musi Banyuasin dans la province de Sumatra Sud) est terminé. Les premiers travaux d'entretien ont également déjà été menés. En outre, la plantation de plants de kulim, de giam, d'andalas et de merbau a également été conduite dans la parcelle de conservation de 4 ha située dans le Parc touristique du Mont-Sago (NTP) (Régence de Tanah Datar dans la province de Sumatra Ouest). La prochaine et ultime phase de plantation aura lieu d'ici à la fin de l'année;
- Un atelier de sensibilisation au respect de la législation sur la récolte forestière s'est tenu le 7 mai 2018 en présence de 75 participants représentant diverses parties prenantes, dont des organisations non gouvernementales locales, des communautés riveraines et des universités locales. L'atelier s'est déroulé de manière satisfaisante avec des présentations par des experts compétents, dont la Direction générale de l'application des lois du Ministère de l'environnement et des forêts, Jakarta. Le rapport de l'Atelier a été préparé sous la forme d'un rapport technique du projet;
- La gestion des peuplements situés dans une sélection d'aires de conservation *in-situ* par des plantations d'enrichissement et la gestion des peuplements sont en cours. Une parcelle principale est située dans le Parc touristique du Mont-Sago (NTP) (village de Labuah Gunung dans la Régence de Pulauh Kota). Depuis qu'on a planté de l'andalas dans le cadre du régime de plantation d'enrichissement, cette parcelle principale couvre non seulement l'andalas, mais aussi des espèces déjà présentes sur ce site; et
- Une parcelle-monument d'andalas a été construite suivant l'idée de construire un site de sensibilisation à la conservation sur les sites touristiques qui bordent la route nationale Kelok Sembilan, une autoroute interétats qui relie les provinces de Riau et de Sumatra Ouest. Cette parcelle monumentale se compose d'environ 58 plants d'andalas qui ont été plantés par les dirigeants d'organismes publics du Ministère de l'environnement et des forêts ainsi que de l'Administration des régences. Une vidéo de la cérémonie de plantation de la parcelle-monument est en ligne sur: https://www.youtube.com/watch?v=WI75X99DXM&feature=player_embedded.

Le projet avance de manière satisfaisante suite à la prorogation de sa durée. Les activités du projet devraient être terminées d'ici à la fin de 2018 avec la diffusion élargie de ses résultats aux parties et particuliers concernés.

(17) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	697 635,50
Budget de l'OIBT:		\$EU	440 873,00
Gouvernement du Japon:	\$EU	440 873,00	
CALMECAC:		\$EU	256 762,50

Agence d'exécution: *Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno (CALMECAC)*

Period of Approval: Rev.2: approuvée au printemps 2014
Rev.3: approuvée au printemps 2016

Date de lancement et durée: Octobre 2017 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de du printemps 2014, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016, puis décaissé par le donateur au début de 2017, une fois que la question de la défaillance financière a été résolue. L'accord d'exécution du projet a été signé et finalisé en septembre 2017 et l'Agence d'exécution a débuté la mise en œuvre du projet en octobre 2017.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché représente quant à lui 7 pour cent du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences de gestion durable des forêts d'organisations forestières communautaires locales dans la municipalité de Nebaj du département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) un document d'avant-projet pour les forêts communautaires est élaboré; 2) un accord sur les pratiques de gestion forestière optimales destiné aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts est conclu; et 3) des plans de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

Le premier rapport d'avancement du projet qui a été soumis en mars 2018 (disponible en espagnol auprès du Secrétariat), indique que les activités de tous les produits susmentionnés progressent de manière satisfaisante. Les premières réunions du Comité de pilotage du projet et mission de suivi du projet sont prévues en octobre 2018; le Secrétariat et/ou le représentant du Guatemala fourniront au Comité toutes informations supplémentaires pertinentes qui ressortiront de cette mission.

(18) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar - Phase I, Étape 1

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	153 900
Budget de l'OIBT:		\$EU	140 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement de la Corée:		40 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	13 900
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée à l'automne 2013 Rev.2 approuvée au printemps 2015		
Date de lancement et durée:	Juin 2018 / 24 mois		

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015, et l'Étape 1 de la Phase I a été financée en 2017. L'accord de projet régissant la mise en œuvre du projet a été finalisé en décembre 2017. Après avoir finalisé les plans des travaux détaillés, l'Étape 1 de la Phase I a débuté en juin 2018.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord, et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, ces remarquables éléments de la biodiversité de même que la diversité culturelle du massif du Mont-Taninthayi sont fragilisés sous l'effet du braconnage, du morcellement et des empiètements pour l'agriculture, l'exploitation forestière illicite, l'installation de groupes humains dans le parc et à sa périphérie, et les conflits entre les humains et les éléphants. En outre, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; et ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place.

Depuis le commencement de l'Étape 1 de la Phase I en juin 2018, les avancées enregistrées concernent essentiellement les aspects suivants:

- Organisation au FRI d'un atelier de lancement le 24 août 2018, après avoir mis en place une équipe de projet compétente;

- Organisation du 5 au 7 septembre 2018 d'une formation sur le suivi forestier (SMART) dans la municipalité de Taninthari en collaboration avec des initiatives qui sont en cours; et une réunion de sensibilisation et de consultation le 8 septembre 2018 dans la salle des réunions du Département général de l'administration à Taninthari;
- Organisation du 9 au 11 septembre 2018 d'une formation à l'amélioration des moyens d'existence et l'agroforesterie à Taninthari;
- Conduite du 5 au 12 septembre 2018 de recherches liées à l'évaluation socio-économique axée sur 7 villages (zone frontalière) à Taninthari;
- Organisation le 12 septembre 2018 d'une intervention publique de sensibilisation et de conscientisation sur la conservation transfrontière de la faune; et
- Participation du 19 au 21 septembre 2018 de l'équipe du projet à une formation à la gestion des habitats au Parc du Mont-Popa.

L'Agence d'exécution prévoit de mener en novembre 2018 un inventaire de la flore et de recueillir des données de référence sur la faune dans les zones d'étude de Taninthari ainsi qu'une conférence publique sur l'environnement.

(19) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	561 022
Budget de l'OIBT:		\$EU	484 792
Gouvernement du Japon:	\$EU	484 792	
Gouvernement du Cambodge		\$EU	76 230

Agence d'exécution: Administration forestière, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Automne 2014

Date de lancement et durée: Septembre 2015 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014 des projets et il a été financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les Plans annuels d'opérations détaillés et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring en province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours, en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) intelligence et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring en province de Kampong Thom élaboré et mis en œuvre; iii) lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis la cinquante et unième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Les parties prenantes ont amélioré leur compréhension du processus REDD+ et leurs connaissances en la matière. Les enseignements dégagés de la mise en œuvre de projets et d'activités liés à la REDD+ au Cambodge ont été recueillis et un rapport est en préparation;
- Les travaux de recherche sur la REDD+ dans la Forêt de Tumring (province de Kampong Thom) ont été menés avec l'identification d'activités visant à réduire les émissions de carbone et à améliorer les moyens d'existence des communautés;
- En vue d'améliorer les moyens d'existence des communautés cibles, la production et la distribution de plants d'espèces arborées à croissance rapide se poursuivent avec l'implication du triage administratif forestier de Tumring; et
- Les lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ ont été renforcés en vue de concevoir et de mettre en œuvre efficacement les activités REDD+. Une première version de la note conceptuelle sur le renforcement des capacités en matière de Suivi, établissement des rapports et vérification (MRV) aux niveaux des Cantonnements de l'Administration forestière et des forêts communautaires a été circulée. L'organisation, aux niveaux national et administratif, de formations à la télédétection est à l'étude ainsi que l'identification des personnes ressources. On s'est penché sur la création de mécanismes de partage équitable des avantages et de garanties socio-économiques et environnementales qui soient viables.

La 3^e réunion du Comité directeur du projet est prévue se tenir à la mi-novembre 2018. Outre l'examen du projet, elle devrait se pencher sur une coopération accrue du projet avec d'autres projets et activités REDD+ qui sont en cours dans le pays.

(20) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	988 886
Budget de l'OIBT:		\$EU	437 478
Gouvernement du Japon:	\$EU	437 478	
AIDER:		\$EU	551 408

Agence d'exécution: *Asociacion Para La Investigacion y Desarrollo Integral* (AIDER)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée à l'automne 2014
Rev.3: approuvée au printemps 2016

Date de lancement et durée: Mai 2017 / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016. Le texte de l'accord régissant l'exécution du projet a été finalisé en avril 2017 après le décaissement des fonds du projet par le donateur, suite à la résolution de la défaillance financière. L'Agence d'exécution a terminé de soumettre en mai 2017 l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour autoriser le virement de la première tranche de fonds et le démarrage de la mise en œuvre du projet.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les 3 départements qui partagent cet écosystème: Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation pérenne durable des forêts tropicales sclérophylles; à cette fin, il renforcera les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion pérennes des forêts sclérophylles dégradées. Les résultats escomptés comprennent: l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités menées durant les premiers mois de la mise en œuvre comprennent le recrutement de l'équipe du projet, l'analyse du cadre réglementant les forêts et le renforcement initial des capacités techniques et administratives. Les travaux de renforcement du système d'information sur les forêts sèches tropicales, la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation, la systématisation des expériences et la formation des communautés aux pratiques de la gestion des forêts de même que les formations des agents de vulgarisation ont été menées. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu en décembre 2017; une seconde réunion du Comité directeur et visite de suivi sur site est prévue à la fin de 2018. Le dernier rapport d'avancement soumis par l'Agence d'exécution en août 2018 (par le biais du système de suivi en ligne de l'OIBT) est disponible auprès du Secrétariat (en espagnol).

(21) PD 754/14 Rev.2 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar Sites 1017 et 1018 au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	659 131
Budget de l'OIBT:		\$EU	541 031
Gouvernement du Japon:	\$EU	541 031	
Contrepartie (ONG Ce.Sa.Re.N):		\$EU	118 100

Agence d'exécution: Organisation non gouvernementale
«Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles» (ONG Ce.Sa.Re.N)

Période d'approbation: Printemps 2015

Date de lancement et durée: Avril 2017 / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2015 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé lors du Cycle des projets du printemps 2016, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été considéré signé par l'ensemble des parties le 27 mars 2017. Le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT a été opéré le 4 avril 2017 en vue de lancer la mise en œuvre du projet. La contribution budgétaire de l'OIBT relative à ce projet n'a pas été impactée par les difficultés dues à la défaillance financière.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 40 forêts sacrées sur ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Depuis la cinquante et unième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activité du projet ainsi que les comptes rendus mensuels soumis par le biais du système de suivi en ligne du projet, les avancées de la mise en œuvre peuvent essentiellement se résumer comme suit:

- S'agissant d'une activité au long cours et régulière, l'Agence d'exécution du projet a poursuivi sa campagne de sensibilisation, qui avait démarré avec l'atelier de lancement du projet, sur les rôles et l'importance des Forêts sacrées du Bénin. Les entités locales (associations, coopératives, ONG locales) y ont participé en raison de leur aptitude à interagir avec les communautés riveraines vivant dans les zones couvertes par la mise en œuvre du projet;
- Des consultants nationaux ont été recrutés pour préparer des plans simples de gestion des forêts (PSGF) destinés aux 42 Forêts sacrées objet de la mise en œuvre du projet. Une première version de ces PSGF a été circulée dans le cadre du processus de validation par les parties prenantes concernées;
- Une étude socio-économique a été menée par un consultant national afin d'examiner en profondeur les opportunités économiques que présentent les 42 Forêts sacrées du projet. Le projet de rapport d'étude socioéconomique a été circulé pour examiner ses principales préconisations qui contribueraient à fournir des orientations appropriées en vue de la mise en

œuvre d'activités autres génératrices de revenus dans les Forêts sacrées et/ou les paysages riverains;

- Le consultant national a mené une étude technique portant sur l'identification de régimes améliorés de production agricole (IAPS), afin de recommander des méthodes et moyens appropriés de mettre en œuvre ces IAPS identifiés;
- Le Comité local de gestion de chacune des forêts sacrées a été mis en place pour les besoins d'apporter un appui à l'Agence d'exécution en vue de la mise en œuvre des activités de terrain sur les sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin.

Pour les besoins de la supervision sur site de ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, la mission de suivi (seconde réunion du Comité de pilotage du projet et visites sur le site des Forêts sacrées sélectionnées) est prévue en octobre 2018, en concertation avec le point de contact de l'OIBT au Bénin.

(22) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase I

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	358 180
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
CDB:	\$EU	100 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 000	
FCG		\$EU	108 180

Agence d'exécution: *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au printemps 2015
Rev.3: approuvée au printemps 2017
Rev.4: approuvée à l'automne 2017

Date de lancement et durée: Juin 2018 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et a été approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018 suite aux délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Guatemala a un couvert forestier (2010) de 3 722 595 hectares, ce qui représente 34 pour cent du territoire national. En 2006 le couvert forestier du pays était estimé à 3 868 708 hectares: ces chiffres représentent une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui équivaut à un taux net de déboisement de 1 pour cent par an au niveau national (par rapport aux forêts existantes en 2006). Cette évolution est devenue si particulièrement préoccupante que le Guatemala a été identifié comme l'un des pays les plus vulnérables au monde à des événements climatiques extrêmes et autres conditions climatiques défavorables, s'ajoutant aux problèmes de déperdition de la biodiversité et de diminution du volume des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a produit des instruments de politiques publiques en faveur de la conservation et de la gestion des forêts, et du reboisement, à travers son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et son Programme d'incitations forestières pour petites exploitations forestières et agro-forestières en faire-valoir direct (PINPEP), en mettant au point des outils de réglementation et d'autres devant faciliter leur mise en œuvre. Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'administration et l'exploitation durable des ressources forestières du pays, aucun de ces instruments n'a

spécifiquement traité la question de la restauration des paysages forestiers par l'utilisation de l'un des outils mentionnés ci-dessus.

Le Conseil de restauration des massifs forestiers a élaboré une Carte de restauration des forêts, où un total de 3 989 465 hectares a été identifié comme zone à vocation de restauration, laquelle a été subdivisée en quatre catégories: a) aires protégées; b) forêts-galeries; c) mangroves; et d) secteurs à vocation forestière ayant des pentes de plus de 50 pour cent et une forte capacité de recharge en eau.

Ce projet donnera lieu à des actions de restauration des paysages forestiers par le biais de stations de restauration pilotes mises en place en conformité avec les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, ces actions devant être axées sur 4 écosystèmes forestiers stratégiques donnés comme prioritaires par l'Institut national forestier (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP): forêts de brouillard, forêts sclérophylls, forêts «pins et chênes» et mangroves.

L'objectif de développement du projet est de «freiner la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala». Son objectif spécifique est «d'améliorer les actions de restauration des paysages forestiers par la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la forêt conforme aux lignes directrices de l'OIBT avec une large participation des principales parties prenantes dans les écosystèmes stratégiques prioritaires».

L'Agence d'exécution a entamé les activités initiales du projet, qui recouvrent la constitution de l'équipe du projet et la sélection définitive des sites pilotes proposés pour la restauration. Une première mission de suivi du projet est prévue en septembre 2018; le Secrétariat et/ou le représentant du Guatemala fournira au Comité toutes informations supplémentaires pertinentes qui ressortiront de cette mission.

(23) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	643 616
Budget de l'OIBT:		\$EU	515 590
Gouvernement du Japon:	\$EU	515 590	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 026

Agence d'exécution: Autorité du Parc national Gunung Gede Pangrango (GGPNP), Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes (KSDAE), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en octobre 2015
Rev.2 approuvée en avril 2016.
Rev.3 approuvée en mars 2017

Date de lancement et durée: Août 2018 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2015 et l'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été consulté par l'Agence d'exécution compte tenu de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT intervenue de juin à décembre 2016. Au terme des préparatifs administratifs exigés pour la mise en œuvre du projet, dont l'élaboration des plans annuels des opérations détaillés, le projet est entré en activité en août 2018.

Le projet vise à contribuer à la restauration des fonctions de conservation et de développement de la réserve de biosphère de Cibodas (CBR) dans la province de Java-Ouest de l'Indonésie, qui occupe une superficie totale de 114 779 hectares. La CBR est l'une des plus importantes réserves de biosphère de l'Indonésie au regard principalement de sa biodiversité riche et unique. Elle est également une destination touristique bien connue en raison de sa relativement bonne accessibilité et une source d'eau vitale pour la vie d'une trentaine de millions de personnes résidant dans la capitale de Jakarta et d'autres villes plus

petites, ainsi que les municipalités situées autour de la réserve. La notion de base qui sous-tend la conception du projet est que la CBR ne saurait remplir ses fonctions de conservation et de développement si les massifs de sa zone centrale et les zones tampons et de transition qui l'entourent ne sont pas correctement gérés et exploités et si les montages institutionnels qui doivent assurer la bonne gestion de cette réserve ne sont pas sensiblement améliorés.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la CBR par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la réalisation de trois produits, à savoir: i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative; ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones de transition sont concrètement illustrées et favorisées; et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

La mise en œuvre des activités du projet a débuté en août 2018 et les avancées enregistrées jusqu'à présent concernent la mise sur pied d'une équipe compétente, l'achat d'ordinateurs et d'une imprimante ainsi que des consultations initiales avec les parties prenantes. Il est envisagé de procéder à un examen des plans d'affectation des sols existants afin de formuler des préconisations se rapportant aux meilleures pratiques dans les zones tampons et de transition. En outre, des modèles de moyens d'existence viables seront examinés à des fins de démonstration et de formation en collaboration avec les communautés locales et des firmes privées.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION**(1) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de la PNG:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Mars 2017		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois		

La troisième révision de la proposition de projet a été approuvée en mars 2017 par le biais de la procédure électronique d'approbation dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014. Le financement a été assuré en 2017. L'accord de projet régissant la mise en œuvre du projet a été examiné suite à la période de suspension par l'OIBT des versements à l'ensemble des projets de juin à décembre 2016.

Le projet représente l'un des résultats principaux du cadre d'action de l'Autorité forestière de PNG sur la foresterie et les changements climatiques (2009-2015), qui met en évidence la nécessité d'une approche multi-acteurs de la programmation de la foresterie villageoise et sociale, laquelle mobilise les propriétaires fonciers coutumiers au niveau local et renforce la capacité des institutions au niveau national. L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six (6) partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir.

Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

L'examen du texte de l'accord d'exécution par l'autorité juridique compétente dans le pays est toujours en cours et devrait être terminé prochainement. Il est envisagé que la mise en œuvre du projet démarre en janvier 2019.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	843 364
Budget de l'OIBT:	\$EU	498 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	52 200
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>	\$EU	293 010

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation, Agence de recherche-développement forestiers (FPRDA), Ministère des forêts

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits attendus sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(2) PD 713/13 Rev.2 (F) Opérationnalisation de la politique de gestion durable du bois de santal par une amélioration des moyens d'existence et la participation accrue des populations riveraines (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	692 955,20
Budget de l'OIBT:	\$EU	592 155,20
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	100 800,00

Agence d'exécution: Direction générale de l'exploitation forestière du Ministère des Forêts en collaboration avec les services forestiers de la province de Nusa Tenggara Est

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Au vu des difficultés que pose le renforcement de conditions propices à l'exploitation pérenne du bois de santal dans l'est de la province indonésienne de Nusa Tenggara, le projet vise à renforcer le cadre

réglementaire devant régir cette exploitation en visant à assurer la participation pleine et effective des collectivités riveraines à l'entretien des ressources de bois de santal. Plus spécifiquement, le projet doit promouvoir la participation effective des communautés locales à l'aménagement et à la gestion de plantations de bois de santal sur des terres privées ou de collectivités dans la province de Nusa Tenggara Est. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) la mise en œuvre efficace d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources en bois de santal par une participation accrue des collectivités riveraines; 2) l'amélioration de la capacité des collectivités riveraines à fournir des plants et à mettre en œuvre des techniques de plantation; et 3) l'élaboration d'un programme à long terme sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de Nusa Tenggara, en Indonésie. Pour obtenir ces produits, les activités suivantes ont été inscrites à ce projet: une plus large diffusion de la réglementation récemment adoptée; la révision des procédures existantes en vue d'une exploitation rentable et pérenne du bois de santal; l'installation de plantations modèles de santal; l'organisation de formations destinées à renforcer les capacités à aménager des pépinières et des plantations de santal en usant de techniques idoines; et l'élaboration d'un programme à long terme et de plans d'action sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara.

(3) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	487 762
Budget de l'OIBT:	\$EU	459 962
Gouvernement du Myanmar:	\$EU	27 800

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée à l'automne 2013
Rev.2 approuvée au printemps 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I, Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015, et l'Étape 2 de la Phase I est en attente d'un financement. L'Étape 2 de la Phase I du projet débutera, si elle est financée, au terme de l'Étape 1 de la Phase I.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, ces remarquables éléments de la biodiversité de même que la diversité culturelle du massif du Mont-Taninthayi sont fragilisés sous l'effet du braconnage, du morcellement et des empiètements pour l'agriculture, l'exploitation forestière illicite, l'installation de groupes humains dans le parc et à sa périphérie, et les conflits entre les humains et les éléphants. En outre, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du

massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place; et iii) la participation des parties prenantes locales et les moyens d'existence des communautés riveraines tributaires des forêts dans les zones de conservation transfrontière de la biodiversité sont renforcés. Au niveau national, le projet contribuera à mettre en place des programmes et des activités de conservation transfrontière de la biodiversité susceptibles qui pourront être renforcés dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(4) PD 735/14 Rev.2 (F) Renforcement des partenariats en vue de la restauration des forêts de tourbière à Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	518 084
Budget de l'OIBT:	\$EU	453 684
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	64 400

Agence d'exécution: Centre régional de recherche de Sumatra Sud

Période d'approbation: Automne 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les forêts de tourbière de Sumatra et du Kalimantan en Indonésie, estimées occuper près de 13 millions d'hectares, constituent un écosystème forestier très important, car ces forêts emmagasinent de grandes quantités de carbone dans la matière organique de leur sol. Cependant, ces écosystèmes importants ont été réduits par la déforestation, la dégradation, le drainage et leur reconversion en terres agricoles, ainsi que par les incendies de forêt et des activités anthropiques. Au regard de l'importance d'une pérennisation des forêts de tourbière, ce projet a été conçu afin d'aider à instaurer un mode de gestion et de conservation durable de ce type de forêt à Sumatra en mobilisant les populations riveraines et les entreprises privées entretenant des activités dans ces forêts. L'objectif spécifique de ce projet est de faciliter la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière à Sumatra par le renforcement des capacités des parties prenantes principales, l'application large de techniques améliorées, et de meilleures politiques en faveur de la restauration des forêts de tourbière. Les activités du projet comprennent la sensibilisation du public, le renforcement des capacités des acteurs clés à assurer la restauration-réhabilitation et la gestion durable des forêts de tourbière, et la résolution des conflits existant entre autorités publiques dans la gestion des tourbières. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière dégradées et déboisées de Sumatra ont progressé; ii) des dispositifs viables d'accélération de la restauration et de la réhabilitation de ces espaces ont été élaborés; et iii) des initiatives généralisées de restauration et de réhabilitation ont été encouragées.

(5) PD 736/14 Rev.1 (F) Renforcement de la conservation de bois de rose indonésien (*Dalbergia* spp.) et pérennisation de sa production (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	494 545
Budget de l'OIBT:	\$EU	414 792
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	79 753

Agence d'exécution: Centre de recherche sur la biotechnologie forestière et l'amélioration des arbres (CFBTI)

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Au moins 10 espèces de *Dalbergia* sont naturellement présentes en Indonésie sous le nom vernaculaire «palissandre d'Indonésie» et leur taille varie de l'arbuste au grand arbre à bois d'œuvre. Il existe un certain nombre d'essences à bois d'œuvre bien connues dont *Dalbergia latifolia* (dont le nom vernaculaire est *sonokeling*) et *Dalbergia sisso* (dont le nom vernaculaire est *sonobritz*). Les problèmes que connaît cette essence en Indonésie sont l'appauvrissement et la diminution rapide de sa population naturelle. Empiètement sur l'habitat, surexploitation et croissance lente freinent les progrès de la réimplantation de l'espèce. En outre, la conservation des ressources génétiques végétales de l'espèce au sein de ce genre n'est pas opérée de façon rigoureuse, les chiffres de sa population naturelle ne sont pas mis à jour et il n'existe que des études très limitées sur l'état de cette population. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la conservation des ressources phytogénétiques et à la gestion durable des espèces de palissandre d'Indonésie (*Dalbergia* spp). L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la conservation des ressources génétiques, permettre la réimplantation du palissandre d'Indonésie et restaurer sa contribution à l'économie. Les activités de ce projet comprennent la création de quatre zones de conservation *ex-situ* et l'élaboration de lignes directrices pour sa conservation et sa gestion durable. Les produits attendus sont les suivants: i) les informations et données sur les populations et la conservation naturelle de *Dalbergia* spp sont mises à jour et améliorées; et ii) la réimplantation des variétés de palissandre d'Indonésie sélectionnées a été accélérée.

(6) PD 739/14 Rev.1 (F) Entamer la conservation de l'ébène de Macassar (*Diospyros Celebica* Bakh) en mobilisant les acteurs locaux dans le Sulawesi (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	515 540
Budget de l'OIBT:	\$EU	402 550
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	112 990

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Macassar (MFRI), Agence de recherche-développement, Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

L'ébène de Macassar ou «ébène Célèbes» (*Diospyros celebica* Bakh.) est l'un des bois les plus précieux et recherchés d'Indonésie, dont l'aire naturelle se situe sur l'île de Sulawesi (Célèbes). Cette essence a cependant subi une grave dégradation, principalement sous l'effet de la surexploitation dont elle a été l'objet à l'époque de l'exploitation forestière intensive menée dans cette région, mais aussi en raison de l'absence d'efforts pour la préserver après le passage des coupes, ce qui fait mettre en doute sa pérennité. Affrontant ce défi, ce projet vise à contribuer à la gestion durable de cette ébène. L'objectif spécifique du projet est de mettre en route des efforts de conservation de l'espèce avec la participation active des acteurs locaux. Techniquement, l'amélioration des peuplements multi-étages destinée à augmenter leur productivité et à assurer la conservation sera mise en œuvre par des plantations d'enrichissement utilisant des plants d'ébène naturelle de qualité supérieure prélevés dans des peuplements sélectionnés à Sulawesi. Les interventions sylvicoles comprendront des plantations intercalaires d'essences commensales devant faciliter la croissance des plants d'ébène. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) les programmes de conservation génétique de l'ébène de Macassar sont améliorés; ii) des plantations d'ébène de Macassar ont été aménagées avec la participation de parties prenantes locales; iii) une participation accrue des populations riveraines aux travaux de conservation de l'ébène de Macassar; et iv) le recours privilégié à des bois de substitution de l'ébène de Macassar, qui lui sont suffisamment proches, dans les applications pratiques.

(7) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG	\$EU	108 180

Agence d'exécution: *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au printemps 2015
Rev.3: approuvée au printemps 2017
Rev.4: approuvée à l'automne 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et était en instance d'approbation par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT en septembre 2017. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

La Phase II de ce projet débutera, si elle est financée, une fois la Phase I achevée [voir la section A (22) PD 765/14 Rev.4 (F) – Phase I].]

(8) PD 781/15 Rev.3 (F) Plan directeur 2015-2021 de repositionnement de la gestion forestière comme mode d'occupation des sols concurrentiel dans le terroir agro-forestier de la région de Huevar Norte au Costa Rica (Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	708 093
Budget de l'OIBT:	\$EU	466 893
INISEFOR-UNA	\$EU	72 000
CODEFORSA	\$EU	169 200

Agence d'exécution: Commission pour le développement des forêts-Association de San Carlos (CODEFORSA) en collaboration avec l'Institut de recherche et des services forestiers (INISEFOR) de l'Université nationale du Costa Rica (UNA), Fonds de financement forestier (FONAFIFO)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La déforestation, l'exploitation forestière illicite et la pauvreté demeurent présentes dans les régions rurales du Costa Rica. Les raisons et les acteurs sont multiples; toutefois, en dépit du fait que les petits producteurs demeurent considérés comme des vecteurs de changement dans le paysage agroforestier du

pays, leurs moyens d'existence restent tributaires des biens et services forestiers. En outre, la gestion durable des forêts (GDF) est devenue un outil pratique d'aide à la conservation des forêts (en évitant la déforestation et l'exploitation illicite) tout en générant des revenus que nécessitent les producteurs locaux (en contribuant à réduire la pauvreté).

Bien que la GDF soit encouragée comme alternative viable pour améliorer la compétitivité des forêts comparée à d'autres affectations des sols, les propriétaires forestiers sont confrontés à de graves problèmes, dont celui de se mettre en conformité avec les exigences de l'AFE lorsqu'ils font une demande de permis d'exploitation. En outre, les rapports coûts-bénéfices de la GDF sont loins d'être attractifs pour les producteurs locaux, si on les compare à ceux de l'agriculture et/ou de l'élevage de bétail, et plus récemment, aux bois importés. Dans ce contexte, il y a lieu de travailler sur la réévaluation des forêts en concevant et mettant un œuvre un Plan directeur qui vise à repositionner la GDF comme type d'affectation des sols compétitif dans le paysage agroforestier de la région nord du Costa Rica. Ce projet a pour objectif de fournir un cadre de coopération permettant d'agir au niveau régional, qui traite les aspects écologique, social, économique et de la gouvernance de la GDF. À cette fin, le projet travaillera sur trois composantes: tout d'abord une aide aux producteurs forestiers de la région nord pour la commercialisation avantageuse des produits de la GDF; deuxièmement, la mise en œuvre d'un programme de recherche appliquée sur la GDF en appui à l'AFE; et troisièmement, encourager la GDF comme autre moyen d'améliorer la compétitivité des forêts au sein du paysage agroforestier, et dispenser des formations en la matière.

(9) PD 812/16 Rev.2 (F) Favoriser la planification territoriale, la diversification, la restauration et la protection des massifs forestiers à l'échelon des collectivités en vue de freiner la dégradation des forêts et d'améliorer leur biodiversité et les moyens d'existence locaux (Ghana)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	476 415	
Budget de l'OIBT:	\$EU	445 715	
Gouvernement du Ghana/AE:	\$EU	30 700	(en nature)

Agence d'exécution: Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG)

Période d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet d'une durée de 36 mois a été approuvé en août 2017 par le biais de la procédure d'approbation électronique et ajouté à la liste des projets en instance de financement pour la 53^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Ghana a adopté la cible 2020 pour la restauration des forêts, qui doit être atteinte en accroissant la superficie forestière et le couvert arboré par le boisement, le reboisement et le développement agro-forestier. Le but est de restaurer les biens, services et processus forestiers sur les terres forestières afin de reconstituer l'intégrité écologique et améliorer le bien-être de l'humain. Pour contribuer à cette cible et à ces buts, ce projet mettra en œuvre, à l'échelle du paysage, des programmes de planification et de restauration forestières ancrés dans les communautés.

Son objectif de développement est de promouvoir la planification, la restauration et la protection des paysages forestiers au niveau des communautés en vue de réduire la dégradation des forêts et d'accroître la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence des populations. Son objectif spécifique est de réduire la dégradation des paysages forestiers communautaires, laquelle résulte des feux de brousse et des activités de subsistance dérivées des forêts qui ont un effet destructeur, tout en élargissant les options de moyens d'existence chez les communautés locales. Les produits escomptés à l'achèvement du projet sont les suivants: i) des programmes d'affectation des sols encourageant la restauration des forêts à l'échelle du paysage, associés à des mesures de protection, ont été introduits; ii) les programmes ciblés destinés à

améliorer les affectations de sols/des moyens d'existence de substitution ont été développés; et iii) les capacités organisationnelles et techniques des communautés locales et de l'assemblée municipale leur permettant d'entreprendre une restauration des paysages et une gestion du feu de nature intégrée ont été améliorées.

(10) PD 836/17 Rev.1 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri au Cambodge

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	595 951
Budget de l'OIBT:	\$EU	514 651
Gouvernement du Cambodge:	\$EU	81 300

Agence d'exécution: Administration des forêts du Cambodge

Session d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la GDF et réduire la pauvreté, le Cambodge encourage activement le Programme de foresterie communautaire (CFP) afin d'assurer un accès et des droits fonciers aux communautés locales en vue d'exploiter les ressources forestières désignées de manière pérenne et efficace. Ce programme progresse toutefois au ralenti en raison de sa capacité opérationnelle insuffisante alors qu'une gestion de qualité des programmes forestiers qui ont été approuvés est cruciale pour assurer la réussite du CFP.

Le projet proposé vise à accélérer le développement de la foresterie communautaire et à accroître sa contribution aux moyens d'existence des communautés locales, de même qu'à promouvoir la GDF au Cambodge. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le CFP avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et où le taux de déforestation est parallèlement le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

(11) PD 842/17 Rev.2 (F) Exploration d'un modèle innovant et adapté de résolution des conflits liés au foncier dans la forêt domaniale en vue de renforcer l'Unité forestière d'aménagement (Kesatuan Pengelolaan Hutan/KPH) dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1 671 785	
Budget de l'OIBT:	\$EU	825 138	
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	348 647	(en nature)
Partenaires/Agences de collaboration		498 000	(en nature)

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement sur la politique socioéconomique et le changement climatique (P3SEKPI), Ministère de l'environnement et de la foresterie

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La question du régime foncier et du règlement des conflits est devenue l'un des dossiers importants de la politique indonésienne en vigueur ainsi qu'énoncé dans le *Nawacita* et *Quick Wins*, et formulé dans le *Rencana Pembangunan Jangka Menengah Nasional (RPJMN) 2015-2019*. Des litiges liés au foncier surviennent dans la quasi-totalité des forêts domaniales, aussi bien dans les forêts de production, que dans les forêts de conservation et les forêts protégées.

L'objectif de développement du projet proposé est de réduire les conflits fonciers actuels en mettant au point un modèle adapté aux forêts domaniales et d'élaborer une ligne directrice générale pour la résolution des conflits qui puisse être appliquée à l'échelle nationale. Les produits attendus de ce projet sont: 1) la législation et la réglementation de même que leur application sont renforcées; 2) un modèle approprié de résolution des litiges fonciers est mis en place; 3) la demande en terres agricoles a diminué; et 4) les droits des communautés sont reconnus à part entière. À l'issue du projet, il est anticipé que les conflits fonciers, notamment au niveau de l'unité forestière d'aménagement (KPH) auront diminué, de manière à pouvoir accélérer le développement de la foresterie durable. En outre, la capacité des agents de la KPH à gérer les conflits d'ordre forestier se sera également améliorée de même que les institutions locales et le bien-être des populations riveraines.

(12) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	432,533
Budget de l'OIBT:	\$EU	346,133
Gouvernement du Costa Rica :	\$EU	86,400

Agence d'exécution: 668/ Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie /Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Au Costa Rica, les taux de reboisement à des fins commerciales sont en recul depuis le début des années 2010, ce qui a réduit l'offre en bois sur le marché intérieur, et en retour entraîné un risque accru d'exploitation illicite des forêts naturelles, tant dans les aires protégées que sur les terres forestières privées. En outre, on anticipe que ces taux réduits de reboisement se traduiront par une perte d'opportunités d'emploi, encourageront le recours à des substituts du bois et, au niveau mondial, limiteront les possibilités

pour le pays d'atteindre les objectifs de la REDD+. Ce projet va accroître la compétitivité du reboisement à des fins commerciales au Costa Rica, en vue de répondre à ses besoins en produits forestiers et d'offrir au pays la possibilité d'accroître le piégeage des gaz à effet de serre et d'atteindre ses objectifs en matière de REDD+. Le projet vise à développer et à tester un dispositif efficace de financement du reboisement qui encourage la gestion des plantations forestières dans le pays, accroisse leur productivité en m³/hectare/an, et développe des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.

(13) PD 853/17 Rev.1 (F) Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	813 781
Budget de l'OIBT:	\$EU	441 045
Gouvernement du Pérou:	\$EU	372 736

Agence d'exécution: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Session d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'usage inadapté et illégal du feu doublé d'un déficit de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine provoque des incendies de forêt majeurs, qui entraînent la disparition de vastes étendues forestières et la perturbation d'un nombre incalculable de processus naturels. Au Pérou, et notamment dans les départements de Cajamarca, Pasco, Junin et Cuzco, ce problème est d'autant plus grave dans les communautés où perdure la coutume ancestrale d'avoir recours à des pratiques du feu pour attirer la pluie ou comme technique pour éliminer les chaumes qui subsistent après les activités agricoles. Il en résulte une fréquence élevée des feux de végétation dans les forêts naturelles, d'autres formations végétales sauvages et les plantations forestières.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers et autre végétation sauvage qui sont menacés par les feux de forêt. Son objectif spécifique vise à réduire la fréquence des feux de forêt en renforçant les capacités des communautés et des autorités locales en matière de prévention des feux de forêt et de réponse face à ceux-ci. Les produits escomptés du projet sont les suivants: les meilleures pratiques forestières et de gestion des résidus agricoles sont utilisées; les institutions publiques et privées gèrent efficacement la prévention des feux de forêt et les protocoles de réponse; et la population est formée aux conséquences des feux de forêt. Afin de réaliser ces produits, le projet sensibilisera les producteurs agricoles aux meilleures pratiques de gestion des résidus forestiers et agricoles, renforcera les organisations sociales et assurera la coordination entre les organismes du public et du privé. En outre, le projet travaillera en coordination avec les organismes équipés d'un système d'alerte précoce et d'information et diffusera la réglementation relevant des forêts.

(14) PD 861/17 Rev.1 (F) Stockage du carbone dans les forêts productrices de bois au titre de critère de valeur chez les collectivités rurales de la péninsule du Yucatan (Mexique)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	748 946
Budget de l'OIBT:	\$EU	649 386
Gouvernement du Mexique:	\$EU	99 560

Agence d'exécution: Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et le bétail (INIFAP)

Session d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet contribuera aux connaissances scientifiques et techniques sur le stockage du carbone dans les forêts tropicales, dans le sens où il représente un critère de valeur pour les communautés rurales productrices de bois. En outre, il permettra d'élargir les informations servant aux décisions du gouvernement en matière de politique de pérennisation des forêts au Mexique. Au vu de quoi, le principal objectif du projet est de développer une méthode de calcul pour chiffrer le carbone stocké dans les forêts à larges feuilles de la péninsule du Yucatán, de manière à ce que chaque communauté ait un aperçu spécifique des conditions de ses terres, et de la valeur intrinsèque de la forêt. Il sera ainsi possible de mesurer les pertes ou gains en carbone emmagasiné, en tant que critère de validation des paiements des services écosystémiques (PSE) dans la région. De manière notable, cette région constitue le plus vaste puits de carbone dans le pays, mais elle pâtit également des taux très élevés de déforestation qui résultent des feux de forêt, d'origine anthropique essentiellement. Ce projet fonctionnera suivant une démarche participative et inclusive, eu égard aux communautés de cette région. Cela permettra en retour de valoriser les objectifs de pérennisation que partagent l'OIBT, la REDD+, le PECC et le Plan national de développement du Mexique.

(15) PD 868/18 Rev.1 (F) Amélioration de la gouvernance locale dans l'optique de la restauration du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro dans la province de Padre Abad (Département de l'Ucayali) au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	582 521
Budget de l'OIBT:	\$EU	380 000
Gouvernement du Pérou:	\$EU	202 521

Agence d'exécution: Association pour la recherche-développement intégrée (AIDER)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a pour objet de traiter le problème de l'action insuffisante qui est actuellement menée pour restaurer le paysage du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro (province de Padre Abad, département d'Ucayali), où la déforestation aurait augmenté de 24 pour cent. Plusieurs acteurs sont impliqués dans ce processus de dégradation du paysage, dont les communautés autochtones, des colons migrants, les pouvoirs locaux et la société civile.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à conserver le paysage et la biodiversité, et à améliorer la qualité de vie de la population installée dans cette région du sous-bassin versant, ainsi qu'à améliorer la gouvernance locale liée à la restauration du paysage. Les produits attendus du projet sont: i) l'administration publique chargée de la restauration du paysage est renforcée; ii) les compétences des communautés locales en matière de restauration de paysage sont enrichies; et iii) la société civile est sensibilisée à la restauration du paysage et s'y implique. Les activités prévues comprennent un diagnostic biophysique du paysage du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro; la mise en place d'une Commission d'administration du paysage comme plateforme représentant divers acteurs; l'élaboration d'un Plan de restauration au niveau du sous-bassin versant; la gestion de la régénération naturelle et des plantations d'enrichissement des forêts dans les forêts en restauration; la réhabilitation pilote des forêts dégradées sur les terres des communautés autochtones; et une sensibilisation à la restauration du paysage chez les communautés riveraines.

(16) PD 873/18 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité du volcan Tacaná et de sa zone d'influence au Mexique et au Guatemala – Phase II (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	2 113 121
Budget de l'OIBT:	\$EU	940 248
FCG:	\$EU	150 692
Autres sources	\$EU	1 022 181

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement du Guatemala (FCG)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le projet est situé dans la région du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Il repose sur les résultats du projet PD 668/12 Rev. 2 (F), qui a été bénéficié de l'assistance technique et financière d'*HELVETAS Swiss Intercooperation-Guatemala*, de l'INAB, de la CONAFOR, de la CONAP, de la CONANP, des autorités municipales ainsi que d'associations locales et de tables rondes de représentants. Son objectif spécifique est de mettre au point des mécanismes qui permettent de renforcer la gouvernance et de consolider le modèle de développement durable en s'inspirant des initiatives réussies en matière d'utilisation, de gestion durable, de conservation et de restauration de la forêt, de biodiversité et de services écosystémiques dans la région du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. À cet égard, le projet va recourir à une approche socio-institutionnelle pour sa coordination et sa mise en œuvre, appliquer les enseignements dégagés et amplifier son impact en y intégrant les expériences réussies en matière de conservation et d'utilisation durable de la forêt, de la biodiversité et des services écosystémiques, qui ont été mises au point au cours de la Phase I. Consolider les actions de conservation et d'utilisation durable de la forêt nécessite une gouvernance locale qui permette aux accords collectifs de mettre en place des processus socio-écologiques de nature pérenne qui constitueront le socle du développement économique au sein d'un territoire capable de l'alimenter.

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre d'une approche stratégique innovante reposant sur une plateforme de gouvernance des terres, y compris les agences de collaboration qui prennent les décisions, délibèrent et trouvent un accord sur la vision du modèle de développement ayant recours à la conservation comme outil – à commercer par la désignation des aires protégées – dope les opportunités pour l'activité économique, la coopération internationale, les synergies institutionnelles et éducatives, et l'action collective. Dans ce contexte, le projet intégrera les capacités en matière d'utilisation durable, de conservation, de compétences commerciales et de chaînes de valeur comme moyens de lancer une économie reposant sur le développement du bien-être et de l'humain, de satisfaire les besoins fondamentaux et de renforcer les moyens d'existence pour les rendre résilients et durables.

(17) PD 881/18 Rev.1 (F) Prise en compte du genre dans le développement des actions de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin du Congo (Cameroun)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	992 522
Budget de l'OIBT:	\$EU	846 326
Agence d'exécution:	\$EU	146 196

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts, REFACOF

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet d'une durée de 36 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet, qui envisage d'améliorer la contribution des femmes au développement d'actions visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique centrale, couvrira les trois pays suivants: Cameroun, République centrafricaine et République démocratique du Congo. Il a été conçu et initié par le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) sur la base des deux constatations suivantes: 1) L'absence de transparence sur le plan des droits d'accès des femmes aux terres et aux ressources forestières; 2) le fait que les pays du bassin du Congo continuent de peiner à sortir leurs populations de la pauvreté et à assurer la gestion durable de leurs forêts, ce en dépit de la richesse de leurs ressources en général, et notamment de leurs ressources forestières. Des études menées sur les forces à l'œuvre dans la déforestation et la dégradation des forêts dans des pays du bassin du Congo, dans le cadre du processus de la REDD+, ont montré que l'agriculture vivrière de petite échelle était le principal facteur de la déforestation.

Il importe également de noter que l'inventaire des questions sexospécifiques au niveau de la gouvernance des forêts et de la contribution des femmes à la déforestation et à la dégradation des forêts que le REFACOF a dressé en 2013 dans quatre pays Afrique de l'Ouest et centrale, dans le cadre d'un projet financé par l'OIBT, a révélé que: 1) les activités vivrières des femmes dans les secteurs forestier, agricole et environnemental contribuent effectivement à la dégradation des forêts et à la déforestation; 2) les femmes des régions rurales sont extrêmement tributaires des forêts, où elles pratiquent toute une série d'activités agricoles et récoltent des produits forestiers non ligneux. Dans la mesure où les femmes font partie du problème de la dégradation des forêts dans les pays du bassin du Congo, elles devraient être impliquées dans les solutions servant à remédier à cette situation. À cette fin, la participation effective des femmes rurales (locales et autochtones) est essentielle et d'importance primordiale.

(18) PD 884/18 Rev.1 (F) Développement de régimes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires dans le territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil de la collectivité de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombia)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	743 682
Budget de l'OIBT:	\$EU	580 235
Gouvernement de la Colombie –	\$EU	107 660
Université de Tolima		
Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black	\$EU	55 787

Agence d'exécution: Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black en collaboration avec le Ministère de l'environnement et du développement durable

Session d'approbation: September 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Cette proposition émane d'une préconisation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) «Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques en vue de former des professionnels liés à la production, à la transformation et à la commercialisation de produits du bois», qui a été mis en œuvre par l'Université de Tolima dans le cadre d'un accord entre l'OIBT et le Ministère de l'environnement et du développement durable (MADS) de la République de Colombie. La gestion des forêts naturelles secondaires situées sur le territoire collectif de Bajo Calima, dans la région bio-géographique du plateau du Pacifique

colombien, a été allouée aux communautés afro-descendantes par le biais de leurs Conseils communautaires. Toutefois, dû à l'absence d'une gestion durable, l'environnement naturel de cette région a été dégradé. Pour remédier à ce problème, le projet a pour objectif de développer et de contribuer à mettre en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration destinés aux écosystèmes stratégiques de la région Pacifique colombienne, sur la base des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestier mis en place dans le cadre d'une approche de gestion durable. L'objectif spécifique du projet consiste à lancer un processus participatif axé sur la dimension sexospécifique, qui prévoit d'aménager une zone pilote de 100 hectares sous gestion durable, et d'y mettre en œuvre des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestier. Des enseignants, chefs de communauté et agriculteurs seront formés à l'organisation communautaire, ainsi qu'à l'administration, l'utilisation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action exécuté par des étudiants de deuxième et troisième cycle de l'Université, en mettant particulièrement l'accent sur les services écosystémiques liés au changement climatique.

Le projet vise à améliorer la qualité de vie des communautés, en se fondant sur une approche basée sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le territoire collectif de Bajo Calima, à travers la gestion durable des forêts et la mise en œuvre des accords signés par le Gouvernement de la Colombie visant à parvenir à une paix stable et durable. La durabilité du projet est garantie, car il présente un intérêt national, institutionnel et local, et il fait partie des actions créées au titre de la Stratégie intégrée pour la lutte contre la déforestation et la gestion des forêts que promeut le Ministère de l'environnement et du développement durable.

(19) PD 887/18 Rev.1 (F) Production et mise à disposition de variétés clonales de teck: développement de matériel végétal amélioré pour les reboisements au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	880 302
Budget de l'OIBT:	\$EU	636 753
Gouvernement du Togo:	\$EU	243 549

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) en collaboration avec l'Université de Lomé (UL)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 48 mois

Ce projet d'une durée de 48 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

L'objectif de ce projet est d'optimiser la production de bois issu des plantations de teck au Togo en développant un matériel de plantation de haute qualité pour le mettre à la disposition du secteur à des fins de reboisement. Dans ce but, deux principales opérations seront menées par le projet en l'espace de quatre années:

- Produire des clones de teck à forte productivité sur la base des caractéristiques technologiques du bois présentant un intérêt (durabilité naturelle, teinte, pourcentage d'aubier) et en termes morphologiques, par des sélections appropriées au sein des peuplements d'arbres existants au Togo.
- Mettre en œuvre une stratégie pour fournir des semences de haute qualité au secteur du teck (en convertissant les parcelles existantes en sources de semences de teck et en créant des vergers de tecks-semenciers provenant de nouvelles origines) dans les principales zones de plantation du Togo afin de produire des plants améliorés et mieux adaptés aux environnements locaux.

À court terme, il sera possible grâce au projet de produire des plants à partir de matériel de plantation amélioré, qui servira pour créer les parcelles de reboisement et de démonstration. Les divers acteurs de la filière auront accès à des variétés clonales sélectionnées et des semences améliorées, ce qui se traduira par un rendement accru et de meilleurs revenus. Sur le long terme, ces activités devraient permettre à la filière togolaise du bois de teck d'avoir accès à des produits compétitifs en quantités adéquates, et de conformation et qualité satisfaisantes, qui donneront des rendements-matière élevés.

Cette proposition de projet a été approuvée par l'OIBT au cours de la 48^e session du Conseil international des bois tropicaux (Décision 1) en 2012 sous le numéro PD 623/11 Rev.3 (F). Le projet avait par la suite été déclaré caduc en raison de l'absence de financement. Cette proposition de projet a été actualisée par le Togo avant d'être de nouveau soumise.

(20) PD 888/18 Rev.1 (F) Renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	816 488,05
Budget de l'OIBT:	\$EU	677 846,53
Gouvernement du Togo:	\$EU	138 641,52

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 40 mois

Ce projet d'une durée de 40 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet est le résultat de l'étude intitulée «Identification d'un projet visant à mettre en œuvre les actions prioritaires de la Stratégie nationale de gestion des feux de brousse», qui a été menée d'août 2010 à janvier 2011 avec l'appui financier de l'OIBT. L'objectif de ce projet est de renforcer le système traditionnel susceptible d'aider à prévenir les feux de brousse dans les forêts domaniales et zones reboisées les plus vulnérables au Togo, avec la participation des communautés riveraines, en utilisant de l'équipement et des ressources humaines.

Ce projet mènera, entre autres activités, une campagne de sensibilisation aux effets délétères des feux de brousse et à la réglementation en vigueur, qui ciblera 66 écoles et les habitants de 120 communautés locales riveraines des 22 étendues forestières les plus vulnérables dans les 15 départements du pays. En outre, elle encouragera l'élevage de petit gibier par la formation de 100 vulgarisateurs ainsi que les pratiques agricoles durables par la formation de 200 chefs de communauté. Le projet mettra également en place un système de lutte contre les feux et contribuera à la protection de 10 000 hectares de plantations et de forêts naturelles (dont 7 000 ha de forêts domaniales et 3 000 ha de forêts privées) après la constitution de brigades dans 15 des 22 forêts classées et zones de reboisement sélectionnées pour la mise en œuvre du projet.

Cette proposition de projet a été approuvée par l'OIBT au cours de la 48^e session du Conseil international des bois tropicaux (Décision 1) en 2012 sous le numéro PD 609/11 Rev.3 (F). Le projet avait par la suite été déclaré caduc en raison de l'absence de financement. Cette proposition de projet a été actualisée par le Togo avant d'être de nouveau soumise.

(21) PD 891/18 Rev.2 (F) Le bambou pour la vie: une alternative à la réhabilitation des terres forestières dégradées et du développement rural durable dans la région de San Martin (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	709 700
Budget de l'OIBT:	\$EU	397 020
PERUBAMBU	\$EU	130 680
GORESAM, Municipalités, etc.	\$EU	182 000

Agence d'exécution: Association péruvienne du bambou (PERUBAMBU)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Cette proposition de projet est née du constat de l'importance grandissante que prend le bambou au Pérou en raison des caractéristiques et propriétés de cette ressource, qui en fait une espèce adaptée à une grande variété d'usages, notamment la restauration et la réhabilitation des terres forestières dégradées et la prévention des catastrophes qui en résulte, l'aménagement de bamboueraies pour les régimes de haies et/ou agroforestiers, la construction d'habitations et d'infrastructures résistantes aux séismes, et la fabrication de mobilier, d'objets artisanaux, de produits alimentaires et autres usages significatifs pour le développement rural et urbain des régions forestières tropicales péruviennes.

Son objectif de développement consiste à contribuer à réduire la déforestation et la dégradation des forêts dans les forêts humides tropicales des montagnes de la région forestière du nord-est du Pérou et à améliorer le niveau de vie des communautés locales. Son objectif spécifique est de promouvoir la réhabilitation des bamboueraies de San Martin, de reboiser les terres forestières dégradées présentant un sérieux risque d'érosion, ce de manière à prévenir les catastrophes naturelles et à améliorer la situation socioéconomique des communautés pauvres. Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet seront axées sur le renforcement de leurs savoir-faire techniques relatifs aux bamboueraies dans le cadre de régimes agroforestiers utilisant une diversité d'espèces, la mise en place de la gestion des bamboueraies, l'accroissement de la valeur ajoutée marchande des produits du bambou et assurer le développement efficace des activités commerciales.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Aucun avant-projet approuvé n'est aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'un (1) avant-projet est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a trois (3) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en trois catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été obtenu dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

Aucun.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

- (1) PPD 189/17 Rev.2 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	103 410
Budget de l'OIBT:	\$EU	50 000
UNALM:	\$EU	43 510
Chambre nationale de foresterie (CNF)	\$EU	9 900

Agence d'exécution: Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM), en collaboration avec le Service national des forêts et de la faune (SERFOR) du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 8 mois

Cet avant-projet a été révisé moyennant un budget de l'OIBT réduit et l'avant-projet ainsi révisé a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation.

Cet avant-projet a pour objet de valider une méthodologie destinée à évaluer et à suivre la régénération et la phénologie d'essences marchandes dans le but de développer une proposition complète de projet visant à mettre en place de robustes dispositifs de suivi de 4 essences forestières significatives dans les 3 principales régions productrices de bois dans le pays. Il s'inspirera de la stratégie de long terme et des travaux de recherche de l'UNALM pour contribuer outils et résultats en vue de la désinscription des essences (acajou et cèdre) inscrites aux annexes de la CITES. Au niveau national, cet avant-projet devrait assurer que les outils développés soient utiles aux utilisateurs dans leur aspiration à mettre en place une gestion durable des forêts, et aux autorités sur le plan du développement de protocoles de suivi, de vérification et de supervision.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

- (1) **PPD 186/16 Rev.2 (F) Créer les conditions permettant d'assurer la restauration et l'aménagement durable des forêts de la partie sud du Parc national «Sierra de Lacandon», dans la Réserve de biosphère maya au Guatemala**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	61 964
Budget de l'OIBT:	\$EU	48 261
Gouvernement du Guatemala:	\$EU	13 703

Agence d'exécution: *Fundación Defensores de la Naturaleza (FDN)*

Période d'approbation: *Août 2017*

Date de lancement et durée: *À déterminer / 6 mois*

L'objectif de cet avant-projet est d'élaborer une proposition complète de projet en vue de la restauration, de l'utilisation durable et du développement de la production des forêts de la Zone tampon de la Réserve de biosphère Maya située dans la partie sud du Parc national Sierra del Lacandon. Cela sera facilité par la mise au point d'une stratégie participative pour la proposition proposée. Le développement de ce projet est en ligne avec la récente loi approuvée par le Congrès de la République du Guatemala (Décret n° 2-2015 – «Loi destinée à promouvoir la création, la restauration, la réhabilitation, la gestion, la production et la protection des forêts du Guatemala», connue sous l'appellation «Loi PROBOSQUE»), qui autorise une prorogation d'une durée de 30 années du programme d'incitations forestières, qui a porté ses fruits, ainsi que de la Stratégie nationale de restauration des forêts, qui incorpore la composante de la restauration des paysages forestiers dans les directives de politique publique se rapportant au secteur forestier guatémaltèque.

- (2) **PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	102 983
Budget de l'OIBT:	\$EU	71 211
Gouvernement du Togo:	\$EU	31 772

Agence d'exécution: *Association «Les Amis de l'Environnement» (AMEN, organisation de la société civile) en collaboration avec la Direction des ressources forestières (DRF)*

Période d'approbation: *Septembre 2018*

Date de lancement et durée: *À déterminer / 10 mois*

Ce projet d'une durée de 10 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Cet avant-projet vise à conduire une étude de référence sur la Zone écologique III du Togo afin de préparer une proposition de projet sur la conservation et la gestion durable des formations végétales naturelles de la plaine du Mono. Le concept général gouvernant cette initiative est de réduire ou d'éliminer

les impacts délétères résultant de la destruction des écosystèmes de cette zone et d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés bénéficiaires. Les principaux produits seront: 1) les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales du projet sont disponibles; 2) une stratégie d'appui et un projet visant à promouvoir les forêts communautaires et la gestion durable des forêts chez les communautés locales du Togo sont élaborés pour soumission à l'OIBT.

Le développement de ce projet se justifie en raison du manque de données dû au caractère obsolète des études existantes sur cette zone doublée d'un manque d'expertise nationale et de l'absence de ressources matérielles et financières. Ces lacunes sont des contraintes majeures pour toute formulation directe d'une proposition complète de projet. Il convient de noter que cette proposition d'avant-projet a été approuvée en 2012 par l'OIBT au cours de la 48^e session du Conseil international des bois tropicaux (Décision 1) sous le numéro PPD 151/11 Rev.3 (F). Elle avait par la suite été déclarée caduque en raison de l'absence de financement. Cette proposition d'avant-projet a été actualisée par le Togo avant d'être de nouveau soumise.

(3) PPD 192/18 Rev.1 (F) Formulation d'une proposition de projet sur le «Renforcement de la recherche forestière en vue d'améliorer l'efficacité dans l'usage du bois ainsi que la conservation et le développement durable des forêts au Guatemala» (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	140 786
Budget de l'OIBT:	\$EU	99 913
Gouvernement du Guatemala:	\$EU	40 873

Agence d'exécution: Institut national des forêts (INAB)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Cet avant-projet est né du besoin d'assurer que l'Institut national des forêts (INAB), en qualité d'autorité publique compétente chargée du secteur forestier, puisse remplir son mandat tel que le stipule la loi forestière du Guatemala. Son objectif spécifique est de formuler une proposition complète de projet qui analysera les problèmes de la recherche-développement en matière de gestion des forêts au Guatemala avec la participation des parties prenantes primaires et des populations ciblées dans le secteur forestier guatémaltèque, ce en vue d'introduire des changements dans les pratiques, les conditions, les attitudes et l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation du bois et le développement durable des forêts. La mise en œuvre de la proposition qui sera dérivée de cet avant-projet aidera à répondre au besoin de développer la recherche forestière au niveau national et d'aider à améliorer la gestion forestière, l'utilisation efficace du bois et la compétitivité des produits bois, mais aussi d'accroître la capacité à conserver et à valoriser d'autres valeurs forestières dans un contexte de gestion et de conservation des forêts tropicales.

* * *